Relais enfants parents

# RAPPORT D'ACTIVITES 2018

**Mars 2019**

*Rédaction : Perrini Stefania, Directrice*
*avec la collaboration de Maurice Jansen, chargé de projets*

# Table des matières

1. EDITORIAL ..... 4
2. LES OBJECTIFS DU RELAIS ENFANTS-PARENTS ..... 5
3. LES MOYENS D'ACTION ..... 6
3.1. Nos principaux outils pour mener à bien notre mission ..... 6
3.1.1. Les entretiens individuels et familiaux ..... 6
3.1.2. Les visites collectives, visites encadrées et visites-fêtes dans un espace-enfant dénommé le « tri-lieu » ..... 7
3.2. Le service des volontaires Projet Itinérances en partenariat avec la Croix Rouge de Belgique ... 8
4. PRESENCE DANS LES PRISONS PAR ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE ..... 11
4.1. Arrondissement judiciaire de Bruxelles ..... 11
4.1.1. Prison de Berkendael ..... 11
4.1.2. Prison de Forest ..... 17
4.1.3. Prison de Saint Gilles ..... 22
4.1.4 Statistiques pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles ..... 27
4.2. Arrondissement judiciaire du Hainaut ..... 28
4.2.1 Prison de Jamioulx ..... 28
4.2.2. Prison de Mons ..... 32
4.2.3 Statistiques pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut ..... 37
4.3. Arrondissement judiciaire du Brabant Wallon ..... 38
4.3.1. Prison d'Ittre ..... 38
4.3.2. Statistiques pour Ittre et l'arrondissement judiciaire du Brabant-Wallon ..... 43
4.4. Arrondissement judiciaire de Liège ..... 44
4.4.1. Prison de Lantin ..... 44
4.5. Arrondissement judiciaire de Namur ..... 54
4.5.1. Prison d'Andenne ..... 54
4.5.2. Prison de Namur ..... 59
4.5.3 Statistiques pour l'arrondissement de Namur ..... 62
5. STATISTIQUES D'ACTIVITES DU RELAIS POUR L'ANNEE 2018 ..... 63
6. MANDATS SAJ-SPJ-TJ ..... 64
6.1. La collaboration avec les « Services Jeunesse » ..... 64

6.1.1. Contexte ..... 64
6.1.2. Implications dans notre travail. ..... 64
6.1.3. Au niveau du Financement ..... 64
6.2. La collaboration avec le service d'Aide aux détenus ..... 65
7. SUPERVISION DU PERSONNEL ET EVALUATION DES ACTIONS ..... 66
7.1. Supervision du personnel ..... 66
7.1.1. Réunions cliniques ..... 66
7.1.2. Réunions de fonds et institutionnelles ..... 66
8. COLLABORATION AVEC DES VOLONTAIRES FORMES PAR LE RELAIS ..... 67
9. L'EQUIPE RELAIS ENFANTS PARENTS EN 2017 ..... 68
10. REMERCIEMENTS ..... 69
11. CONCLUSION ..... 70
12. ANNEXES ..... 71
12.1. Remerciement pour les Jeudis de l'Hémicycle ..... 71
12.2. Proposition de résolution visant à favoriser les relations entre les enfants et leurs parents en prison ..... 73
12.3. Collaboration avec l'asbl Hopi' Conte (Claire Goethals) ..... 77
12.4. Dans les médias ..... 78

# 1. EDITORIAL

Le Relais Enfants-Parents s'est fixé comme objectif, depuis près de 25 ans, de créer et de développer le lien fondamental entre l'enfant et son ou ses parents incarcérés. Au fil des années, le rôle capital et indispensable que notre association développe pour maintenir ce lien est reconnu et apprécié par tous les acteurs de terrain.

Le Relais Enfants-Parents, service agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, est un « Service-Lien », dont la mission a été précisée au cours de la législature qui se termine et qui a pour objectif le maintien du lien enfant-parent incarcéré. Ce lien est soutenu par le dispositif des entretiens individuels, d'aide et des visites des enfants avec leur parent incarcéré, sous le regard soutenant du psychologue.

En 2018, notre association a poursuivi la consolidation de ses activités afin de répondre aux demandes sans cesse croissantes des parents détenus, des familles et de nos partenaires pour l'organisation de visites en faveur des détenus et de leurs enfants.

Au cours de l'année écoulée nous avons répondu à la demande de 907 parents détenus et 1786 enfants ont été suivis et ont bénéficié des services de nos intervenants dans les 9 prisons dont nous avons la charge.

Les moyens financiers alloués par la Fédération Wallonie-Bruxelles nous permettent d'assumer nos missions de base ; toutefois nous rencontrons une augmentation significative des demandes d'intervention.

Le travail connexe d'aide aux détenus, - c'est-à-dire le maintien du lien, les réunions à l'extérieur, les convocations aux divers tribunaux pour tenter d'améliorer la situation et donc le soutien à l'enfant -, est considérable. Nous sommes reconnus par les tribunaux de la jeunesse, par les services de la protection de la jeunesse, ainsi que par de nombreux intervenants extérieurs à la prison. Certes les autorités ont reconnu cet apport et un soutien financier a été accordé sur base ponctuelle, mais cette reconnaissance ne passe pas encore par un subventionnement budgétaire complémentaire.

Nous rencontrons les SAJ, SPJ ou TJ. Nous nous rendons sur le lieu de vie de l'enfant (famille, institution,...) pour échanger sur les difficultés qu'il rencontre à venir voir son parent en prison. Nous prenons du temps aussi pour la mise en place des navettes Croix-Rouge dont le rôle des bénévoles est essentiel pour transporter les enfants.

C'est ainsi que pour la visite d'un seul enfant, le temps de travail peut atteindre plus d'une journée entière de travail.

Le Relais Enfants-Parents remercie les autorités pour leur soutien. L'association a pu également bénéficier d'une aide structurelle de VIVA FOR LIFE pour permettre la rencontre à domicile des enfants, en vue de leur première visite en prison.

Une réflexion stratégique devra avoir lieu avec les autorités compétentes en vue de parfaire encore et toujours la mission de service public qu'assume le Relais Enfants-Parents.

Au nom de l'association et de son équipe composée de quelques quinze personnes, je vous souhaite une bonne lecture du présent rapport d'activités.

Arnaud Jansen, président.

# 2. LES OBJECTIFS DU RELAIS ENFANTS-PARENTS

L'action de l'Association a pour objectif de conserver à la personne détenue des liens familiaux avec ses enfants. Les principales missions du Relais Enfants-Parents visent à:

- Soutenir et accompagner le parent détenu, l'enfant et son entourage (famille, institutions, maisons d'accueil,...), pour éviter autant que possible les nuisances de la détention.
- Collaborer avec le système pénitentiaire et sensibiliser celui-ci à la dimension psychologique de la relation de l'enfant et de son parent détenu.
- Informer le public et les travailleurs médico-sociaux quant au vécu des enfants séparés de leur(s) parent(s) du fait de l'incarcération.
- Participer aux travaux de recherche effectués dans le domaine, tant au niveau national qu'international.

Dans le contexte des instructions relatives aux relations affectives en détention, nous nous efforçons

- de répondre au souhait du " Rapport au Roi " précédant l'arrêté royal du 21 mai 1965. «Ils s'inspirent plutôt de ce qui rapproche de l'existence libre que de ce qui en éloigne et tendent à sauvegarder ou à susciter le sens de la dignité et des responsabilités humaines ».
- de permettre à la personne détenue de retrouver, à l'occasion de la visite avec les enfants, une interaction émotionnelle « normale » où la tendresse, l'autorité, la transmission des valeurs familiales profondes peuvent reprendre leur place et leur sens.

Durant la détention du père ou de la mère, le Relais Enfants-Parents (REP) permet en outre un meilleur développement psycho-affectif de l'enfant, en limitant, d'une part, le dommage causé par l'incarcération de son parent et, d'autre part, les souffrances de l'enfant pendant et après la période d'incarcération.

Lorsqu'on donne aux parents la possibilité de poursuivre leurs relations avec leurs enfants, on favorise une meilleure resocialisation lors de leur libération. Au-delà du travail sur soi que le détenu aura pu réaliser lors de sa détention, des relations enfants-parents soutenues peuvent en effet aider le parent détenu à (re)prendre conscience et à garder éveillé le sens des responsabilités affectives et éducatives qu'il a vis-à-vis de son enfant, pendant et surtout après l'incarcération. Nous espérons ainsi réduire de manière significative le risque de récidive.

Notons que les missions du Relais s'inscrivent dans une perspective psychopédagogique dirigée vers le détenu et l'enfant. Aussi ne peuvent-elles en aucun cas s'apparenter aux missions socio-éducatives ou caritatives. D'autre part, la spécificité de l'accompagnement entre l'enfant et son parent incarcéré se fait à partir d'une démarche volontaire des détenus, et d'une façon non intrusive. Dans cet esprit, l'action impose la libre adhésion et le respect strict de l'anonymat des échanges en entretien.

La libre adhésion concerne l'ensemble des parties, à savoir le parent détenu, mais également l'autre parent (ou l'adulte responsable de l'enfant à l'extérieur de la prison) et l'enfant lui-même. C'est cette confiance instaurée et continuellement entretenue qui permet aux intervenants d'animer des groupes de parole avec les parents détenus autour de la problématique de la parentalité en détention.

L'anonymat de la prestation doit s'entendre comme le renoncement à toute mission d'expertise qui pourrait influencer une décision judiciaire ou administrative. Tout contact avec les instances judiciaires est élaboré dans l'intérêt des enfants et en toute transparence vis-à-vis des parties concernées.

# 3. LES **MOYENS D'ACTION**

## 3.1. Nos principaux outils pour mener à bien notre mission

Ces outils sont mis en place afin d'accompagner l'enfant dans sa relation avec son parent incarcéré.

Si le parent peut voir son enfant lors de visites prévues par l'établissement pénitentiaire, les conditions de ces rencontres ne sont pas toujours adaptées ou optimales au maintien du lien enfant(s)-parent lors de simples visites à table ou encore lors de conflits. C'est pourquoi le Relais Enfants-Parents vise à améliorer le lien à la parentalité. Le but affiché est de permettre au parent détenu de voir seul son ou ses enfant(s) dans l'optique d'une rencontre qualitative optimale. Le R.E.P. préconise en effet des rencontres où l'enfant se retrouve seul avec son parent. En présence de l'autre parent ou d'un autre adulte, le détenu, partagé entre ses visiteurs, n'a pas la possibilité de donner à l'enfant toute l'attention dont il a besoin. Dès lors, un tête à tête va permettre une relation individualisée et privilégiée entre le parent et son ou ses enfant(s).

Il est important que l'enfant soit accueilli dans un environnement adapté à son âge. Notre projet vise fondamentalement à faire d'un espace (froid, anonyme, interchangeable, fonctionnel, …) un lieu de lien et de rencontre offrant des investissements psychologiques variés. Les visites collectives ont lieu dans la salle de visite, en général, exclusivement réservée aux relations parents-détenus-enfants les mercredis après-midi.

Ces visites prennent différentes formes ; 1) Les entretiens individuels et familiaux : L'entretien préliminaire, l'entretien de suivi ou individuel et l'entretien avec l'enfant et la parent-détenu ; 2) Les visites collectives ; 3) Les visites festives ; 4) Les groupes de soutien aux festivités ou groupes de paroles ; 5) Les réunions avec les institutions.

### 3.1.1. Les entretiens individuels et familiaux

- **Les entretiens préliminaires**
  Dès qu'une demande écrite a été introduite dans notre boîte à messages, nous fixons un rendez-vous pour un premier entretien individuel : il nous permet de prendre connaissance de la demande, de l'expliciter, de repérer d'autres demandes implicites ; mais aussi de connaître l'histoire familiale, de vérifier l'adéquation entre la demande du détenu et les objectifs de notre institution.
  A la fin de cet entretien préliminaire, nous réorientons le parent vers les outils qui sont à sa disposition au sein de l'établissement pénitentiaire si nous estimons que la demande ne concerne pas nos services.
  Sinon, une fois l'autorisation obtenue des autorités légales (protection-référent de l'enfant), nous proposons au parent nos différents outils et vérifions avec lui ce qui convient le mieux : espace enfants donc visites encadrées, et/ou suivi individuel et/ou visites encadrées lui seront proposées.
  Tout au long de l'évolution de la relation, des entretiens individuels peuvent être proposés afin de mettre au point ou de rappeler les règles, le cadre, dans le but de soutenir le parent et de prévenir tout risque de mettre à mal la relation parent-enfant(s). Ces entretiens servent parfois à résoudre des difficultés d'organisation d'une visite, tant d'un point de vue psychologique (angoisse, peur, appréhension, refus de l'enfant) que matériel (accouchement, sortie en famille, maladie, impossibilité pour un bénévole navetteur, ...).

- **Les entretiens individuels avec le parent détenu**
  Nous sommes confrontés à des situations de fragilités psychologiques chez le parent détenu.
  Un suivi pour soutenir la parentalité dans le cadre de l'aide au lien du détenu, nous semble indispensable

pour rétablir ou établir ce lien. Ces entretiens auront pour but de remobiliser le parent détenu pour assumer sa position parentale en s'assurant au préalable que son état psychique le permet.
Nous rencontrons le parent détenu pour s'assurer que son rapport à la réalité est possible pour pouvoir soutenir le lien à l'enfant sans danger. Nous n'acceptons pas de mettre en contact l'enfant avec son parent détenu si ce dernier se trouve dans un état délirant, veut utiliser l'enfant ou est en décompensation. Un suivi individuel dans ce type de situation est indispensable comme préalable avant de mettre en place une rencontre entre parent et enfant. Aussi chaque détenu qui en fait la demande est reçu en entretien individuel au minimum une fois avant la mise en place d'une première visite avec son ou ses enfants.) La fréquence des suivis ultérieurs dépend de la nature de la situation.

- **Les entretiens "encadré" avec le(s) enfants(s) et son parent détenu**
  Il est fréquent que nos intervenants soient amenés à rencontrer l'enfant et son parent non détenu ou son tuteur légal pour relayer la demande du parent incarcéré vis-à-vis de l'enfant et son entourage. Lors de ces entretiens nous faisons connaissance avec l'enfant, nous lui proposons de jouer à raconter et déposer son vécu. Nous préparons psychologiquement l'enfant au cadre de la prison et à ses particularités, aux changements psychologiques et physiques de son parent en prison, à l'attente de part et d'autre, … Cet entretien est fait par la personne qui va accompagner l'enfant lors de la visite en prison. C'est aussi l'occasion de rassurer l'autre parent qui va nous confier son enfant lors des futures visites. Ce prérequis est indispensable au bon déroulement de la suite.
  Cet outil est proposé dans des situations où la visite de l'enfant ne peut pas se dérouler dans le cadre des visites collectives ; souvent, à la demande d'instances judiciaires, lors de situations où le parent nécessite une attention particulière : violence, faits de mœurs, passage à l'acte, etc, …
  Légalement nous sommes tenus de veiller sur l'enfant et sur le parent détenu de son potentiel transgressif.
  Ce sont les entretiens que l'on appelle « parloir » parce qu'ils se déroulent sur rendez-vous dans les parloirs avocats au sein de la prison.
  Nous sommes amenés à soutenir ce travail dans le cadre de mandats ordonnés par les juges de la jeunesse.
  Ce type de travail demande un investissement considérable en terme de temps et de préparation. Les demandes de ce type sont en constante croissance.

### 3.1.2. Les visites collectives, visites encadrées et visites-fêtes dans un espace-enfant dénommé le « tri-lieu »

Lors des visites collectives, deux intervenants du R.E.P. sont présents dans la salle prévue pour recevoir les enfants et leurs parents. Le rôle des intervenants n'est nullement interventionniste mais vise à veiller au bon déroulement de la visite entre les parents et son/ses enfant(s) afin de maintenir et/ou renforcer le lien.

En général il y a deux intervenants qui ont la possibilité de situer les besoins de l'enfant et du parent pour que le lien se développe ou se maintien dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit de relever par l'observation les peurs, les défenses, les projections et les éventuelles souffrances afin d'y remédier, et d'apporter le soutien adéquat.

- **Les fêtes**
  Les visites fêtes sont organisées en lieu et place des visites collectives standards et sont dédoublées en fonction du nombre d'inscrits. Lors de ces festivités, un goûter et des boissons seront prévus tant pour les parents détenus que pour les enfants. Les achats en nourriture, boissons et décorations seront à charge de la Caisse d'Entraide Détenus de l'établissement en général. Certains parents détenus confectionnent aussi pour l'occasion des pralines ou des gâteaux pour les autres (à Lantin pour exemple). Lors des visites festives en général un parent proche de l'extérieur peut participer à la journée avec l'enfant et le parent

détenu. C'est fêtes varient d'une prison à l'autre mais globalement nous fêtons Carnaval (ou les enfants se déguisent pour l'occasion et font du bricolage de masque avec leur parent. La fête des pères ou mères détenu(e)s, la fête de printemps ou de Pâques. A cette occasion une chasse aux œufs est organisée et les enfants rentrent chez eux avec des confiseries. La fête de la rentrée pour marquer la fin des vacances et le retour à l'école. Lors de la fête de la Saint-Nicolas, le parent peut offrir un jouet à son enfant. Restant ainsi dans la symbolique du parent « donneur ». Nous avons aussi des bénévoles qui jouent le rôle du grand Saint, les enfants reçoivent également des confiseries.
Nous fêtons également les anniversaires des enfants, le parent détenu peut dès lors choisir sur notre catalogue un présent pour son enfant. Celui-ci ne peut dépasser le montant de 25 euros et est payé soit par la direction qui gère l'argent du détenu, soit est à charge du Relais quand celui-ci n'a pas les moyens.

- **Les groupes de « soutien aux festivités »**
  Les groupes de soutien aux festivités ou groupe de parole entre détenus et le Relais ont pour objectif la préparation des fêtes ou la confection d'un bricolage pour leur(s) enfant(s). C'est avant tout un lieu de rencontre, d'échange d'idées et autour de l'organisation à la préparation des visites fêtes et de parole entre parents détenus. C'est également un lieu de création où chaque parent peut réfléchir, dialoguer et réaliser un objet à offrir à son enfant.

- **Les réunions avec les institutions responsables**
  Ce sont des entretiens qui constituent le socle du réseau institutionnel avec lequel nous collaborons régulièrement :

  **Les intervenants au sein de la prison -** Ce sont les psychiatres, les médecins, les psychologues, les assistants sociaux et les autres intervenants. Nous menons conjointement des entretiens pour des situations particulières, pour collaborer, différencier nos rôles, et surtout coordonner, pour mettre toutes les chances du côté de la parentalité, …

  **Les intervenants extérieurs -** Ils sont impliqués directement dans les prises de décisions. Ces sont les juges, les avocats, les Services d'Aide à la Jeunesse, les Services de Protections de la Jeunesse, etc. Des entretiens réguliers avec les instances sont indispensables pour vérifier les autorisations éventuelles, comprendre les dossiers… et surtout garder la loi comme « tiers » dans ces situations souvent difficiles.

  **Les institutions responsables de l'enfant -** Ce sont les services de placement A.M.O., crèches, centres de guidance, homes etc. Ce sont nos interlocuteurs directs quand il s'agit de situations qui nécessitent un encadrement pour l'enfant. Nous les sollicitons pour mener des entretiens conjointement afin d'optimiser la relation enfant(s)-parent détenu et prendre des décisions averties.

## 3.2. Le service des volontaires Projet Itinérances en partenariat avec la Croix Rouge de Belgique

Le service des volontaires-accompagnateurs du projet «Itinérances » sont coordonnés par le département Action sociale de la Croix Rouge de Belgique. Afin d'optimiser et de garantir les visites parents détenus et le ou les enfants, le REP et la Croix-Rouge ont mis en place une collaboration de navetteurs volontaires. Ceux-ci viennent chercher l'enfant à son domicile ou à son lieu de résidence et l'amènent en visite auprès de son parent, afin qu'aucune circonstance extérieure (manque de temps, conflit entre les parents, enfants placés,..)

n'entrave le maintien du lien. Nous participons activement à la formation et aux intervisions des bénévoles de ce réseau. Ce service est mis à disposition des familles et est entièrement gratuit.

Les enfants de détenus sont éparpillés sur le territoire de la Communauté française et le lieu de détention d'un parent détenu n'est pas prioritairement choisi en fonction du domicile de sa famille.
Les raisons qui peuvent empêcher les enfants de se rendre à la prison peuvent être multiples : la longueur des trajets, l'absence d'un véhicule dans la famille, des difficultés par rapport aux transports en commun/éloignement, des difficultés financières, le refus de la part de la famille d'effectuer les trajets, les parents en conflit, les institutions ou le tuteur n'ayant pas les moyens matériels, des difficultés de conciliation entre la vie quotidienne (travail de l'autre parent, école, institution, …) et les horaires des prisons.

Pour pallier à ces difficultés, le « Relais Enfants-Parents » propose, en partenariat avec la Croix Rouge, un service de navettes d'enfants jusqu'à la prison, qui sont prises en charge par des personnes volontaires du réseau Itinérances.

Les volontaires accompagnateurs de la Croix Rouge qui assurent des navettes ont des responsabilités importantes. En effet, tant l'avant que l'après visite collective sont des moments émotionnellement forts pour l'enfant. Les volontaires accompagnent des enfants – sans ressource de proximité - pour leur permettre de rencontrer régulièrement leur parent détenu dans les espaces de visites enfants-parents encadrés par les services du REP.

Ces demandes concernent des enfants qui vivent le plus souvent une situation particulièrement difficile (familles déstructurées, monoparentales, milieu précarisé, parcours en institution, …) et qui pour la grande majorité ne rencontreraient à aucun moment leur parent détenu sans ce service.

Le projet « itinérances » est le seul opérateur qui, de manière communautaire, structurée, professionnelle répond à ce besoin. Plus de 25 % des enfants qui participent aux visites enfants-parents détenus sont accompagnés par des volontaires et cela vers tous les établissements pénitentiaires et de défense sociale de Bruxelles et de Wallonie.

Le volume d'activité a considérablement évolué depuis la mise en route de l'activité. Cela montre l'importance des besoins et la pertinence d'y répondre alors qu'ils continuent à s'accroître. Si les dernières années une moyenne relativement stable de 844 visites accompagnées concrétisées. En 2017 il y a eu 1697 missions de transports concrétisées par des navettes. Le nombre d'enfants ayant bénéficié de ce service est tout de même de 296 enfants.

Près de 300 volontaires, formés et encadrés, ont concrétisé cette action par un accompagnement régulier d'un ou de plusieurs enfants. Des recrutements de volontaires ciblés sur Bruxelles et le Hainaut ont permis de constituer de nouvelles équipes portant ainsi à plus de 350 le nombre de personnes formées par nos équipes du Relais enfants-parents et disponibles pour ce service.

La formation spécifique remodelée en 2013 et dispensée depuis avril 2014 avec l'apport de collaborateurs REP/SAD et qui bénéficient du soutien méthodologique et pédagogique de la Croix-Rouge constitue un plus indéniable pour la qualité d'intervention des volontaires confrontés de plus en plus à des situations délicates. Cette professionnalisation du processus et des volontaires se concrétise par la remise d'une « farde » avec toutes les informations aux familles ou personnes responsables des enfants ainsi que par les formations et intervisions de ces mêmes volontaires. Le REP a participé en 2017 à 8 formations d'une journée chacune et 8 intervisions (échanges de pratiques et du vécu des volontaires) d'une demi-journée chacune.

Les activités de la Croix-Rouge Itinérantes en quelques chiffres durant l'année 2017

| | Brabant-Wallon | Bruxelles | Hainaut | Liège | Namur | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Enfants bénéficiaires | 4 | 70 | 119 | 61 | 32 | **286** |
| Visites accompagnées | 35 | 357 | 692 | 361 | 191 | **1636** |
| Volontaires actifs | 5 | 79 | 75 | 60 | 41 | **260** |
| Missions menées | 29 | 210 | 409 | 259 | 94 | **1001** |

# 4. PRESENCE DANS LES PRISONS PAR ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE

## 4.1. Arrondissement judiciaire de Bruxelles

### 4.1.1. Prison de Berkendael

Descriptif :
Prison de femmes (section femmes de la prison de Forest)
Mères avec enfants en bas âge (de 0 à 3 ans)
Maison d'arrêt et de peine
Moyenne inférieure à 100 détenues

Intervenants du Relais :
Pauline Anne de Molina
Andrea Manca

#### 4.1.1.1. Cadre et contexte

Etablie sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, dans la commune de Forest, la prison de Berkendael est réservée aux femmes. C'est un Etablissement d'arrêt et de peine administrativement géré par la Direction pénitentiaire de Berkendael/Forest. Le Relais Enfants-Parents, agréé comme « service-lien », y a affecté un intervenant psychologue à mi-temps pour réaliser différentes missions : entretiens de soutien à la parentalité des mères, visites collectives et individuelles des enfants, visites-fêtes ainsi que l'accompagnement des bébés qui vivent au sein de la prison avec leurs mamans.

Cette année encore, nous profitons d'une excellente collaboration avec la direction de Berkendael, Madame Mornard et sporadiquement Madame Zicot. Toutes deux soutiennent les activités du Relais Enfants-Parents et sont toujours prêtes à discuter avec nous d'éventuels changements ou améliorations.
Le travail du Relais Enfants-Parents est également facilité par la réactivité et la rapidité de la transmission d'informations (billets de rapport, communication avec et entre les agents, appels des détenues,…).

Cette année, la prison de Berkendael a accueilli simultanément jusqu'à 5 enfants en bas âge. Seules deux cellules sont aménagées en nurserie et permettent ainsi une meilleure prise en charge des bébés. Les autres cellules ont donc dû être aménagées, parfois dans la précipitation, pour accueillir au mieux les bébés. Ces aménagements et l'accompagnement des bébés et des mamans a été possible grâce à la bonne collaboration avec la direction et le personnel pénitentiaire mais surtout grâce au travail remarquable effectué par Samantha Poncelet, la TMS (Travailleuse Médico-Sociale) de l'ONE. La bonne communication avec ce service nous permet de poursuivre des missions conjointes et d'assurer un accompagnement global des mamans qui vivent en prison avec leur bébé.

#### 4.1.1.2. Les Entretiens

Le choc de l'incarcération pour une mère est source de traumatisme latent et plonge certaines d'entre elles dans un repli qui les enferme et les isole davantage. Le rôle de l'intervenant du Relais, à travers un premier entretien, est d'aider les mères à ne pas sombrer dans la colère, la honte, l'anéantissement de l'image d'elles-

mêmes.
Afin d'assurer une prise en charge rapide des nouvelles entrantes, la prison de Berkendael transmet une fiche d'identification au Relais Enfants-Parents pour signaler l'admission d'une détenue ayant un/plusieurs enfant(s). L'intervenant du Relais est vigilant et veille à rencontrer les nouvelles entrantes dans un délai court afin de leur présenter les services et leur témoigner notre disponibilité si elles en ont besoin. Souvent, elles ne font appel au Relais que bien plus tard, en envoyant un billet de rapport ou par l'intermédiaire des services partenaires externes.
Les entretiens suivants permettent de développer et d'aborder plus en profondeur les questions et difficultés liées à la parentalité et au maintien du lien entre l'enfant et sa mère incarcérée.
Les entretiens ont lieu dans des parloirs avocats qui sont, à bien des égards, inadaptés (accueil de la personne, cadre contenant, visibilité des personnes qui passent dans le couloir, confidentialité) et mettent parfois à mal la relation avec la personne détenue. Une demande a été faite à la direction afin d'avoir accès à un bureau (à partager avec d'autres services par exemple) mais il semble qu'aucun local ne puisse être mis à disposition.

### 4.1.1.3. Collaboration avec les services extérieurs

La prison de Berkendael est particulière dans ce sens que beaucoup des femmes incarcérées sont illettrées, d'origine étrangère et s'expriment dans d'autres langues que le français, le néerlandais ou l'anglais. Pour résoudre cette difficulté de l'illettrisme et de ses multiples contraintes, l'intervenant du Relais essaie de faire systématiquement le premier pas vers les nouvelles arrivantes ayant des enfants de moins de 18 ans et lui fournit le plus d'informations possible pouvant les soutenir dans leur rôle de parent. L'objectif étant de permettre aux mamans de rencontrer régulièrement leurs enfants dans un environnement stable avec l'encadrement du Relais Enfants-Parents.

Le Relais travaille également en étroite collaboration avec les **services d'aide/de protection** de la jeunesse (SAJ/SPJ/TJ), les services/institutions de placement familial et les familles d'accueil. La collaboration avec ces services extérieurs permet de soutenir le maintien du lien entre la mère incarcérée et son/ses enfant(s).

La collaboration avec les intervenants de l'**ONE** est aussi essentielle pour assurer un encadrement optimal des enfants en bas âge. Nous avons ainsi régulièrement des échanges concernant les bébés, leur état de santé, leur évolution psychologique et sociale.

Par ailleurs, les relations de collaboration avec le service **Itinérance de la Croix Rouge** représentent un atout primordial pour le maintien du lien mère-enfant dans le cadre des visites. De plus, ce sont aussi les bénévoles de la Croix-Rouge qui assurent les transports des bébés de la prison jusqu'à la crèche « Heureux Bébés ». Au cours de l'année 2018, un bébé a bénéficié de l'accueil en crèche. Le dispositif d'accompagnement a été organisé entre la direction de la prison, l'ONE, les volontaires Croix-Rouge, la codirection de la crèche et les intervenants du service Relais Enfants-Parents. La place a été attribuée à un bébé dont la maman est incarcérée pour une période dite « moyenne » (plus de 6 mois). Cependant, si la période d'incarcération n'excède pas trois mois, nous sommes attentifs à ne pas perturber davantage l'enfant qui est déjà sensiblement déstabilisé par la vie au sein du milieu carcéral.

La collaboration avec la **crèche « Heureux bébés »** est essentielle pour permettre à l'enfant de ne pas rester dans une relation fusionnelle avec la maman et de s'éveiller au monde extérieur. Cela est rendu possible au travers des contacts sociaux avec les autres bébés de la crèche, avec les puéricultrices ou avec les bénévoles de la Croix-Rouge qui assurent leur transport et effectuent avec eux quelques promenades dans les environs de la prison. Ce travail s'accompagne également d'une préparation psychologique des mamans qui peuvent

éprouver des difficultés à se séparer de leur bébé.
La prise en charge des bébés au sein de la crèche nécessite un accompagnement et un encadrement important. Les enfants accueillis par la crèche pourront passer d'une section à l'autre, en fonction du temps d'incarcération de la maman.

Enfin, le Relais Enfants-Parents travaille depuis plusieurs années en étroite collaboration avec l'asbl Hopi'Conte. Claire Goethals, conteuse, a été engagée par le Relais Enfants-Parents en 2015 afin de raconter des histoires aux bébés de Berkendael, accompagnés de leurs mamans. Ces ateliers ont vu le jour sur base de la constatation suivante : la maman détenue avec son bébé vit une relation bien plus fusionnelle que d'autres mamans. Le livre, l'histoire peut soutenir leur relation mère-enfant, par ses ouvertures au monde, la distanciation vis-à-vis des émotions de chacun. Le livre ou l'histoire est comme un tiers invité dans leur relation qui permet plus facilement à chacun d'avoir un espace personnel. A l'aide des marionnettes, comptines, historiettes et petits livres, ils ont été plongés dans le monde du récit pendant 30 à 45 minutes. Ces ateliers-contes ont permis d'initier la maman à raconter et à lire des livres à son petit, de l'encourager à se plonger et à transmettre son bagage culturel (comptines, historiettes, chansons, contes,…).
Il s'est avéré que ces ateliers constituent un réel soutien pour un lien enfant-parent de qualité. Les livres ouvrent l'horizon de l'enfant, lui font vivre un moment de fantaisie, lui permettent de vivre des animations pour lui, avec (et sans) sa maman.
Pour la maman, c'est aussi un bol d'air, un moment où elle peut parler aussi de ses inquiétudes par rapport à son enfant, où elle peut avoir sur son enfant un regard extérieur, où elle puise des idées pour nourrir sa relation avec son enfant.
La difficulté de la langue n'est pas un obstacle infranchissable. En effet, Claire Goethals essaie, par une attitude d'ouverture et de bienveillance, de rejoindre l'enfant et sa maman au-delà des mots, dans le plaisir des histoires et des livres. En 2018, cinq bébés ont bénéficié des ateliers contes à raison de deux fois par mois. Claire Goethals propose ainsi d'ouvrir sa valise avec l'enfant et de lui faire découvrir le monde des histoires et des contes animés. Sacha, marionnette gigogne qui entre et sort la tête, sert de support à l'atelier. Comptines et chansons l'accompagnent comme un rituel d'ouverture. L'atelier se poursuit par la lecture d'une ou plusieurs histoires. Claire Goethals utilise souvent des objets qui y sont associées (marrons, pierres, coccinelle, grenouille, foulard…). C'est l'occasion de manipuler, de toucher différentes matières, de sentir, d'élargir l'univers des sensations.
Les ateliers sont également rythmés par l'utilisation de la peinture, du collage, des pastels pour réaliser quelque chose ensemble. Ceci met en avant la découverte de techniques de base (peinture à doigts, peinture avec pinceaux, pastels, collage,…) et la création-production d'une œuvre. Cette œuvre laisse une trace de ce qui a été vécu ensemble, participe à l'identification de l'enfant, à la différenciation d'avec sa maman. Même si la maman y participe aussi, cela reste l'œuvre de l'enfant. Claire Goethals laisse également en cellule un livre que l'enfant ou la maman choisit, jusqu'à l'atelier suivant. Ceci est une manière d'inviter les mamans à lire avec leur enfant en dehors de l'atelier.
L'atelier est ensuite clôturé par l'utilisation de la petite boîte à musique. Sacha (marionnette) dit au revoir et retrouve sa place dans la valise au milieu de tous les livres. L'enfant actionne la petite boîte à musique. C'est le rituel qui marque le temps de la fin de l'animation.
Le Relais Enfants-Parents souhaite poursuivre cette activité durant l'année 2019 et idéalement l'étendre aux autres prisons accueillant des enfants en bas-âge.

#### 4.1.1.4. Les Visites collectives

De toutes les prisons où le Relais accompli ses missions, la prison de Berkendael est la seule qui donne l'occasion aux enfants d'avoir deux visites par semaine (tous les mercredis et les samedis durant 1h30 pour

chaque visite). Par manque d'intervenants, nous ne pouvons malheureusement pas encadrer plus de deux visites collectives par mois, à savoir deux mercredis par mois. Les autres visites sont encadrées par les agents pénitentiaires.

Lors des visites collectives encadrées par le Relais Enfants-Parents, les enfants ne doivent pas être inscrits à l'avance, comme c'est le cas dans la majorité des établissements pénitentiaires. Ils doivent simplement se présenter à l'accueil une demi-heure avant le début de la visite. En plus des enfants dont les mamans sont suivies par le Relais, les visites collectives sont donc rendues accessibles aux enfants dont les mamans n'ont pas encore rencontré un des intervenants du Relais Enfants-Parents. Lorsque cela se produit, c'est en général dans des situations où la maman est incarcérée depuis quelques jours. Cette visite permet à l'enfant de voir sa maman dans un délai très court et donc d'éviter la rupture de lien mais elle se révèle souvent difficile à encadrer pour les intervenants puisqu'ils n'ont pas (encore) connaissance de la situation.

Durant l'été, la prison de Berkendael autorise l'encadrement des visites dans le petit préau extérieur. Ces occasions uniques de jeux en plein air, permettent aux mamans et leurs enfants de se détendre en oubliant pour un moment les pénibles sensations de l'enfermement carcéral.
Malheureusement, cet espace extérieur n'a pas pu être mis à disposition des enfants au cours de l'année 2018. Il est en effet devenu le préau principal des détenues durant les travaux de rénovation des douches (rendant inutilisable l'autre préau). Nous espérons pouvoir à nouveau profiter de cet espace durant le printemps et l'été 2019.

### 4.1.1.5. Les Visites fêtes

En 2018, grâce à la bonne collaboration avec la direction de Berkendael et le personnel pénitentiaire, le Relais a pu organiser les visites-fêtes suivantes : fête de Carnaval, fête du printemps, fête des mères, fête de la rentrée, fête de Saint-Nicolas. Un adulte par famille est autorisé à accompagner les enfants à ces visites. Pour la Saint-Nicolas, le Relais Enfants-Parents offre la possibilité aux mamans d'offrir un cadeau à leurs enfants. Cette année, par souci d'équité et d'organisation, le Relais a établi une liste de jouets mixtes et différents par tranche d'âge, au prix unique de 10€. Les mamans pouvaient choisir d'acheter ou non le jouet sans évidemment conditionner leur présence à la fête. Si elles n'ont pas suffisamment de rentrées financières, le Relais Enfants-Parents peut participer partiellement ou entièrement à l'achat du cadeau. En effet, les mères détenues sont parfois démunies et le Relais peut alors prendre en charge le cadeau offert durant la fête de Saint-Nicolas ou les anniversaires.
En effet, lors des anniversaires de leurs enfants, les mamans peuvent aussi choisir un cadeau mais cette fois parmi un catalogue de jouets. Le Relais apporte également un gâteau et prend quelques photos qui sont remises à la maman comme souvenir.
Lors des visites-fêtes, le Relais prend également des photos et offre des paquets de bonbons pour la Saint-Nicolas ou des œufs en chocolat pour la fête de Pâques. Une activité bricolage est aussi préparée, permettant aux enfants et aux mamans de se réunir et de créer du lien. Pour ces occasions, la prison de Berkendael offre le goûter aux familles présentes.
Les mamans qui vivent en détention avec leur bébé sont invitées à participer aux visites fêtes. Cela permet aux bébés d'être en contact avec d'autres enfants, parfois beaucoup plus grands, mais aussi d'évoluer dans un autre environnement. C'est aussi une manière d'offrir aux mamans et à leurs bébés des moments avec le reste de la fraterie.
Que ce soit pour les mamans détenues qui vivent avec leur bébé en prison ou pour celles dont les enfants sont à l'extérieur, les visites-fêtes apportent une certaine temporalité en rythmant l'année avec des événements bien spécifiques.

En 2018, lors de la fête de Saint-Nicolas, le Relais Enfants-Parents a participé à l'opération Boites à KDO, en collaboration avec le Centre d'Action Laïque du Brabant Wallon ASBL – La Fabrique de Soi. Cette collaboration a permis à 12 enfants de recevoir des cadeaux récoltés et offerts gratuitement par La Fabrique de Soi. Les cadeaux étaient adaptés à l'âge et au sexe de chaque enfant. Bien que la participation à cette opération « Boites à KDO » demande aux intervenants du Relais un investissement important en terme de temps et d'organisation, le bonheur des enfants lorsqu'ils reçoivent les boîtes en vaut largement la peine.

### 4.1.1.6. Les visites individuelles encadrées

Lorsque la situation le nécessite, des visites dites « encadrées individuelles » sont mises en place. Elles peuvent avoir lieu parce que le lien a été rompu et doit être reconstruit, parce qu'une autorité mandante en a décidé ainsi ou encore parce que le parent a besoin de balises pour établir un lien avec son enfant.
Ce type de visite peut avoir lieu une fois par mois durant 1h30 soit en salle VHS soit dans la salle des visites collectives.

### 4.1.1.7. Projets mis en place en 2018

Cette année, le Relais a bénéficié de l'aide précieuse de Viva For Life. Celle-ci a réellement amélioré les conditions de travail des intervenants du Relais Enfants-Parents.
Tout d'abord, l'équivalent d'un temps plein a été réparti entre les intervenants du Relais afin de pouvoir rencontrer systématiquement les enfants au début de la prise en charge. Cette rencontre permet de créer un premier contact avec l'enfant et de lui offrir l'opportunité d'exprimer son vécu face à l'incarcération de son parent. Cette rencontre nous permet d'accueillir les difficultés, craintes et envies que l'enfant exprime. Lors de cette rencontre, il nous semble aussi important de pouvoir questionner l'enfant sur la mise en place de contact avec son parent ainsi que la manière dont il se l'imagine. Cette rencontre permet aussi d'expliquer à l'enfant comment se passent les visites et de pouvoir le préparer afin qu'il vive au mieux ce moment.
Ensuite, l'aide Viva for Life a permis l'achat de matériel pédagogique et de jouets à destination des salles de visite. Celui dont nous disposions jusqu'alors était vétuste et incomplet. Certaines relations se construisent ou se créent à travers le jeu, il apparaissait donc nécessaire de le renouveler.

### 4.1.1.7. Conclusion et projets pour 2019

Tandis que la salle de visite est devenue plus agréable et plus adéquate grâce, entre autres, au nouveau matériel pédagogique, l'accueil des enfants en salle d'attente reste à améliorer. C'est un espace exigu et de passage qui rend l'attente des enfants pour le moins inconfortable.
L'équipe du Relais Enfants-Parents a donc imaginé un projet qui rendrait cet endroit plus sympathique pour les enfants. Nous avons créé une petite girafe qui accueillerait les enfants en salle d'attente et les guiderait jusqu'à la salle de visite. On retrouvera un panneau à l'effigie de la girafe dans la salle d'attente et des empreintes de ses pas montreront aux enfants le chemin à suivre jusqu'en salle de visite. Ce projet a été accueilli avec enthousiasme par la direction de la prison de Berkendael. Un premier pas pour rendre la prison plus acceptable pour les enfants et leur permettre de diminuer les angoisses qu'ils peuvent ressentir en rendant visite à leur parent.

La mise en place pratique de ce projet est dès lors l'objectif principal à Bruxelles au cours de cette année 2019.

### 4.1.1.8. Statistiques pour Berkendael

| Dossiers détenus | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers détenus ouverts | 26 | 21 | 15 |
| Dossiers détenus fermés | 44 | 14 | 14 |
| Dossiers détenus suivis | 58 | 35 | 36 |

| Dossiers enfants | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers enfants ouverts | 38 | 45 | 38 |
| Dossiers enfants fermés | 67 | 26 | 36 |
| Dossiers enfants suivis | 90 | 68 | 80 |

| Lieu de vie de l'enfant | En 2018 |
|---|---|
| Famille d’accueil | 13 |
| Famille élargie | 14 |
| Mère | 1 |
| Père | 32 |
| Institution | 18 |
| Prison | 2 |
| Seul | 0 |
| **Situation de l'autre parent** | **En 2018** |
| Décédé | 1 |
| Séparé | 51 |
| Incarcéré | 0 |
| En couple | 28 |
| **Type de dossier** | **En 2018** |
| Relais | 0 |
| SAJ | 16 |
| SPJ | 13 |
| Tribunal | 0 |
| Tribunal de la jeunesse | 4 |
| Parent détenu | 47 |

| Berkendael | En 2018 |
|---|---|
| Entretien | 341 |
| Visite Encadrée | 20 |
| Visite Collective/Fêtes | 22 |
| Nombre d’enfants | 115 |

### 4.1.2. Prison de Forest

Descriptif :
Prison pour hommes ouverte en 1910
Maison de peine depuis fin 2016.
Le nombre de détenus au 16/12/16 est de 163 (chiffre officiel plus récent ??)

Intervenants Relais :
Tim Stroobandt : jusque fin juin 2018
Pauline Anne de Molina
Elodie Druart : à partir de juillet 2018

### 4.1.2.1 Cadre et Contexte

Jusqu'il y a peu, la Prison de Forest était une « maison d'arrêt » pour hommes, comprenant quatre ailes ainsi qu'une annexe psychiatrique réservée aux détenus jugés incapables de contrôler leurs actes. Depuis octobre 2017, la prison de Forest est devenue une prison de peine et son annexe psychiatrique a déménagé à Saint-Gilles. A la suite de ce changement, une réorganisation a eu lieu à Forest et un régime ouvert a notamment été mis en place dans les ailes A et B. Des travaux ont été effectués dans l'aile C, ancienne annexe psychiatrique, afin d'accueillir les détenus entrant à Forest. Cette aile est dorénavant baptisée "new C".

Depuis juillet 2017, les congés pénitentiaires de 36h (x3) ont été prolongés à des périodes alternatives de 7 jours. Le détenu peut ainsi passer 7 jours de congé hors de la prison pour ensuite revenir 7 jours à la prison, et ainsi de suite. Cette mesure vise à lutter contre la surpopulation en prison et permet aux détenus de faire des démarches administratives hors de la prison et de passer également du temps en famille. Bien que cela puisse être un grand avantage pour les détenus qui en bénéficient, ce n'est pas toujours le cas. En effet, la situation de certains détenus ne permet pas de rencontre effective avec leurs enfants et/ou leur famille lors de ces congés pénitentiaires. Le travail du Relais Enfants-Parents est alors bien souvent nécessaire, mais plus compliqué à mettre en place au niveau organisationnel. Les entretiens avec certains détenus ne sont en effet plus possible qu'une semaine sur deux et certains détenus ne peuvent pas bénéficier des visites collectives encadrées par le Relais puisqu'elles ont lieu les 1er et 3ème mercredis du mois, semaines durant lesquelles certains détenus sont systématiquement en dehors de la prison. Les intervenants du Relais doivent donc faire preuve d'adaptation et de flexibilité.

Nous constatons depuis peu qu'une partie des personnes détenues à Saint-Gilles est transférée à Forest, ce qui était moins le cas auparavant. Certains sont amenés à y transiter avant d'être transférés dans une autre prison tandis que d'autres y resteront pour leur condamnation. Pour cause, Forest est dorénavant une prison dite de fond de peine, c'est-à-dire qui n'accueille principalement que les détenus condamnés à de courtes peines ou en fin de peine. Malheureusement, il s'avère que par manque de place suite à la fermeture de deux ailes entières à Forest, certains des détenus de Saint-Gilles se trouvent être transférés dans des établissements en Wallonie souvent à plusieurs dizaines de kilomètres de leur domicile. Ce faisant, il est parfois financièrement ou temporellement difficile pour les familles de pouvoir se rendre aux visites organisées par le Relais et cela avorte précipitamment notre suivi clinique de la situation.
Aussi, l'appellation « fond de peine » implique également que les visites ont le plus souvent du mal à se mettre en place car les problématiques familiales peuvent s'y trouver plus anciennes. Plus ancrées, il est fréquent que les situations familiales délétères auxquelles les détenus et leur famille doivent faire face soient profondément enracinées, limitant grandement nos possibilités d'organiser des visites, alors que le lien

enfants-parents a souvent été rompu depuis plusieurs mois voire plusieurs années.
Au-delà des changements inhérents à la prison, le Relais a également connu plusieurs changements d'intervenants, ce qui a affecté certains suivis.
Il semble tout de même que les impacts de ces complications se soient atténués au cours de l'année 2018. Et nous avons pu compter sur le soutien de la direction de Forest qui se montre très réceptive aux missions et aux demandes du Relais Enfants-Parents.

### 4.1.2.2 Collaboration avec les services extérieurs

Il est important de souligner que le travail du Relais est rendu possible grâce à la collaboration avec différents services extérieurs.
C'est notamment le cas avec les **services d'aide/de protection** de la jeunesse (SAJ/SPJ/TJ), les services/institutions de placement familial et les familles d'accueil. La collaboration avec ces services extérieurs permet de soutenir le maintien du lien entre le père incarcéré et son/ses enfant(s). Il semblerait d'ailleurs que le Relais Enfants-Parents se soit rendu plus visible puisqu'il arrive de plus en plus régulièrement que les détenus contactent le Relais par l'intermédiare d'un service externe.
Par ailleurs, les relations de collaboration avec le service **Itinérance de la Croix Rouge** représentent un atout primordial pour maintenir le lien entre un père détenu et son/ses enfant(s). Ce service permet, lorsque des difficultés organisationelles et/ou matérielles empêchent l'enfant d'être présent aux visites, de prendre en charge les navettes des enfants entre leur lieu de résidence et la prison. Ceci étant, le manque de bénévoles disponibles se fait ressentir.
Outre ces services extérieurs, le Relais peut compter sur la très bonne collaboration avec la direction de Forest, le personnel ainsi que les agents pénitentiaires et les en remercie chaleureusement.

### 4.1.2.3 Les Entretiens

Un parent, même incarcéré, reste toujours un parent. Un parent avec ses interrogations, ses doutes, ses préoccupations, ses craintes. L'équipe du Relais Enfants-Parents veille donc à accueillir et à soutenir le détenu dans les questions liées à son rôle de parent. La fréquence des entretiens entre le détenu et le psychologue du Relais s'adapte à l'histoire particulière de chaque parent incarcéré mais aussi aux différents aménagements de sa peine (congés pénitentiaires, libération conditionnelle, transfert,…).
Les histoires de vie et les contextes familiaux complexes rencontrés par les intervenants demandent une attention particulière quant à l'écoute, aux réponses données et au suivi.
Les intervenants accordent le temps nécessaire selon l'histoire particulière de chaque parent-incarcéré. Ces entretiens et suivis sont marqués par le rythme du séjour.

Les entretiens ont lieu dans des parloirs avocats qui sont, à bien des égards, inadaptés (accueil de la personne, cadre contenant, visibilité des personnes qui passent dans le couloir, confidentialité) et mettent parfois à mal la relation avec la personne détenue. Une demande a été faite à la direction afin d'avoir accès à un bureau avec un ordinateur et un téléphone. Nous avions déjà accès à un parloir dans lequel se trouve un ordinateur et un téléphone mais depuis cette demande, la ligne téléphonique a été débloquée vers l'extérieur et permet donc de passer certains appels aux institutions, parents, services,…

### 4.1.2.4 Visites

Le Relais Enfants-Parents encadre des visites de deux types à la prison de Forest : les visites individuelles encadrées et les visites collectives.

a) Les visites individuelles encadrées

Les visites individuelles ont lieu entre le parent détenu et son/ses enfant(s). Ces visites sont, la plupart du temps, mises en place suite à une contrainte judicaire (SAJ/SPJ/TJ). Elles sont aussi parfois préférées à une visite collective en raison d'une longue séparation entre les enfants et leur père ou d'une autre difficulté spécifique. Ces visites ont lieu dans la salle de visites collectives, durent 1h30 et peuvent être mises en place 1 fois par mois.

b) Les visites collectives

Les visites collectives ont lieu, quant à elle, deux fois par mois en après-midi (les 1er et 3ème mercredis, de 14h30 à 15h30) et rassemblent plusieurs pères détenus avec leurs enfants en salle de visite.

A Forest, au cours de l'année 2018, 19 visites collectives ont pu avoir lieu. La visite se passe dans la salle de visite de la prison où le Relais offre un espace convivial avec des jouets, des livres et du matériel créatif pour dessiner et bricoler. Globalement, toutes les familles qui remplissaient les conditions et qui en ont fait la demande ont pu bénéficier des visites collectives Relais Enfants-Parents au rythme de deux fois par mois. Parmi celles-ci, et grâce à la collaboration avec la direction de la prison de Forest et le personnel pénitentiaire, des visites-fêtes ont pu être organisées (fête des pères, fête de Pâques, anniversaires, Fête de Saint-Nicolas, Carnaval, fête de la rentrée). Lors de chacune de ces visites festives, nous proposons un goûter, offert par la direction de la prison, des photos du parent-détenu et de son enfant ainsi qu'une activité créative adaptée au thème de la fête. Le prix des photos est pris en charge par notre association. Lors de ces fêtes, un autre adulte de la famille peut accompagner l'enfant.
Les visites collectives permettent au parent et à son/ses enfant(s) de se retrouver autour de jeux de société, de livres, de dessins et de bricolages.
Il est à noter que le cadre des visites collectives à Forest est vraiment modeste (salle petite, sombre et trop chauffée, temps de visite de 1 heure). Tandis que la demande d'allonger la durée des visites a été refusée par la direction et que le cadre en tant que tel n'est pas modifiable, il est apparu nécessaire de changer le matériel pédagogique et les jeux à disposition en salle de visite. Cela est devenu possible grâce à Viva for Life (voir ci-dessous).

### 4.1.2.5 Projets mis en place en 2018

Cette année, le Relais a bénéficié de l'aide précieuse de Viva For Life. Celle-ci a réellement amélioré les conditions de travail des intervenants du Relais Enfants-Parents.
Tout d'abord, l'équivalent d'un temps plein a été réparti entre les intervenants du Relais afin de pouvoir rencontrer systématiquement les enfants au début de la prise en charge. Cela permet de créer un premier contact avec l'enfant et de lui offrir l'opportunité d'exprimer son vécu face à l'incarcération de son parent. Cette rencontre nous permet d'accueillir les difficultés, craintes et envies que l'enfant exprime. A cette occasion, il nous semble aussi important de pouvoir questionner l'enfant sur la mise en place de contact avec son parent ainsi que la manière dont il se l'imagine. Ces entretiens préliminaires permettent aussi d'expliquer à l'enfant comment se passent les visites et de pouvoir le préparer afin qu'il vive au mieux ce moment.
Ensuite, l'aide Viva for Life a permis l'achat de matériel pédagogique et de jouets à destination des salles de visite. Celui dont nous disposions jusqu'alors était vétuste et incomplet. Certaines relations se construisent ou

se créent à travers le jeu, il apparaissait donc nécessaire de les renouveler. Nous constatons une vraie différence dans la dynamique des visites. Le réel engouement des enfants est palpable et allège l'atmosphère des visites collectives à Forest.

D'autre part, fin 2017, le Relais s'inquiétait du manque de visibilité de ses services. Des affiches explicatives avaient donc été distribuées en début d'année et semblent avoir porté leurs fruits. Nous connaissons en effet un regain de demandes de la part des services internes ou externes à la prison et de la part des détenus eux-mêmes. Beaucoup de ces demandes ont pu aboutir sur la mise en place de visites.

Depuis le début du mois de novembre 2018, l'équipe du Relais Enfants-Parents de Forest peut compter sur l'aide précieuse d'une bénévole, présente lors de chaque visite collective. Sa présence était amplement nécessaire puisque seul un intervenant du REP peut être présent lors des visites collectives, la visite de Saint-Gilles ayant lieu au même moment.
Elle met à la disposition des enfants du matériel (livres, marionettes,…) afin de les faire patienter avant la visite. Elle apporte aussi un sérieux coup de main dans la mise en place et le rangement de la salle ainsi que l'encadrement des enfants sur le trajet entre la salle de visite et la salle d'attente, permettant à l'intervenant de se concentrer sur son rôle de psychologue.

### 4.1.2.6 Projets pour 2019

Tandis que la salle de visite est devenue plus agréable et plus adéquate grâce, entre autres, au nouveau matériel pédagogique, l'accueil des enfants en salle d'attente reste à améliorer. C'est un espace de passage, dépourvu d'aménagements pour les enfants, rendant l'attente pour le moins inconfortable. L'équipe du Relais Enfants-Parents a donc imaginé un projet qui rendrait cet endroit plus sympathique pour les enfants. Nous avons créé une petite girafe qui accueillerait les enfants en salle d'attente et les guiderait jusqu'à la salle de visite. On retrouvera un panneau à l'effigie de la girafe dans la salle d'attente et des empreintes de ses pas montreront aux enfants le chemin à suivre jusqu'en salle de visite. Ce projet a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par la direction de la prison de Forest. Un premier pas pour rendre la prison plus acceptable pour les enfants et leur permettre de diminuer les angoisses qu'ils peuvent ressentir en rendant visite à leur parent. La mise en place pratique de ce projet est dès lors l'objectif principal à Bruxelles au cours de cette année 2019.

De plus et au vu de la présence régulière de la bénévole, nous remettons en place l'installation de l'espace « tri-lieu », devenue impossible lorsque l'intervenant du Relais Enfants-Parents était seul pour encadrer la visite.

### 4.1.2.7 Statistiques pour Forest

| Dossiers détenus | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers détenus ouverts | 29 | 12 | 34 |
| Dossiers détenus fermés | 26 | 8 | 26 |
| Dossiers détenus suivis | 49 | 35 | 61 |

| Dossiers enfants | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers enfants ouverts | 57 | 27 | 63 |
| Dossiers enfants fermés | 45 | 24 | 51 |
| Dossiers enfants suivis | 99 | 81 | 120 |

| Lieu de vie de l'enfant | En 2018 |
|---|---|
| Famille d’accueil | 1 |
| Famille élargie | 6 |
| Mère | 110 |
| Père | 0 |
| Institution | 3 |
| Prison | 0 |
| Seul | 0 |
| **Situation de l'autre parent** | **En 2018** |
| Décédé | 1 |
| Séparé | 63 |
| Incarcéré | 0 |
| En couple | 56 |
| **Type de dossier** | **En 2018** |
| Relais | 0 |
| SAJ | 1 |
| SPJ | 4 |
| Tribunal | 0 |
| Tribunal de la jeunesse | 1 |
| Parent détenu | 114 |

| Forest | En 2018 |
|---|---|
| Entretien | 193 |
| Visite Encadrée | 6 |
| Visite Collective/Fêtes | 19 |
| Nombre d’enfants | 53 |

### 4.1.3. Prison de Saint Gilles

Descriptif :
Prison d'hommes
Maison d'arrêt
Annexe psychiatrique depuis octobre 2016.
Centre de médecine chirurgicale (CMC)
Prison ancienne datant de 1884.

Intervenants Relais :
Amandine Bosquet
Andrea Manca

Volontaires : Nelly Keutgen (janvier-décembre)

#### 4.1.3.1. Cadre et contexte

Dorénavant, la prison de Saint Gilles est uniquement une maison d'arrêt. La « maison d'arrêt » de Saint Gilles comme première étape sur le parcours de la personne arrêtée à Bruxelles représente un choc tant symbolique que réel de la séparation entre un père de famille et ses enfants. C'est le début d'un séjour dans une réalité inconnue où les premiers jours d'arrestation sont un coup dur pour toute la famille avec la séparation brutale et la rupture de la vie quotidienne. Par son statut de maison d'arrêt, Saint-Gilles est une prison où l'on peut constater un va-et-vient important.

Anciennement à Forest, l'annexe psychiatrique est maintenant installée dans le "préfab", accessible via l'aile A.

Les relations de collaboration entre la direction de la prison et les intervenants du Relais Enfants Parents sont positives et constructives. La coordination entre le REP et la direction générale passe par un adjoint à la direction qui est l'interlocuteur du REP (actuellement, Madame Mornard et Madame Hubien).

#### 4.1.3.2. Entretiens

Depuis juillet 2017, le Relais Enfants-Parents utilise un local mis à sa disposition (plages horaires définies). Ce local est partagé entre plusieurs services extérieurs : REP, SLAJ et la police. Nous utilisons ce local les lundis matin et jeudis après-midi. Ce local nous permet de réaliser des entretiens dans le respect de notre éthique et notre déontologie de travail. Il nous permet également d'être centrés sur la parole du sujet et de ne pas être perturbés par le contexte externe (exemple : couloir social).

Les intervenants accordent du temps selon l'histoire particulière de chaque parent-incarcéré. Ces entretiens et suivis sont marqués par le rythme du séjour. Souvent les personnes arrêtées sont en attente d'une audience au tribunal, de la visite de leur avocat et de l'aboutissement de leur dossier pénal.

Les détenus sollicitent un entretien avec le REP en envoyant directement via un billet de rapport leur demande. Toutefois, nous déplorons le délai de réception de ces billets de rapport qui peuvent parfois nous

parvenir avec 2 à 3 semaines de retard. Ceci constitue une problématique, dans la mesure où Saint-Gilles est une maison d'arrêt et qu'en conséquence la situation carcérale du détenu peut rapidement changer.

Au-delà du circuit classique des billets de rapport pour solliciter un entretien, beaucoup de demandes nous sont parvenues par l'intermédiaire des services partenaires externes, le SPS, les Visiteurs-bénévoles dans les prisons, les familles, etc. C'est, nous semble-t-il, la confirmation de la reconnaissance du Relais Enfants Parents en tant que Service - Lien spécialisé dans l'accueil et le traitement des dossiers relatifs au soutien à la parentalité dans le système carcéral. Dans le cadre d'une confidentialité partagée, une continuité s'intensifie qualitativement dans la collaboration avec le SPS de Saint-Gilles où des soutiens sont organisés conjointement selon la demande des détenus. Toutes les questions concernant la problématique du lien parent-enfants nous sont directement relayées et sont rapidement traitées.

Nous effectuons en moyenne 8 nouvelles demandes de suivis par mois (sans pour autant que cela débouche sur des visites collectives). Ceci attestant bien du fait du nombre important de dossiers pris en charge par les intervenants du Relais, mais surtout de l'importance de l'existence de notre service dans cet établissement. Si les résultats ne sont pas forcément perceptibles au premier regard, ils sont néanmoins importants, car ils jettent les bases de la future collaboration une fois la peine prononcée pour le détenu. En effet, le REP ayant 9 prisons à gérer souvent les dossiers se distribuent en interne en fonction du transfert, ou si besoin est aux services extérieurs.

Dans les situations les plus problématiques, par exemple un conflit parental/conjugal, la présence du Relais permet d'assurer la continuité des visites afin de préserver l'enfant de l'impact de ces conflits sur son bien-être. Ceci étant si les parents ne sont pas en mesure de nourrir une triangulation adéquate avec l'enfant, le Relais permet à chaque parent de pouvoir maintenir un lien dans lequel l'enfant peut s'épanouir.

#### 4.1.3.3. Visites collectives et anniversaires

Les visites ont lieu 4 mercredis par mois de 15h40 à 17h00.

Depuis que la prison de Saint Gilles s'est transformée en prison d'arrêt, les transferts vers d'autres prisons ou institutions sont très fréquents ainsi que des libérations conditionnelles ou définitives. De ce fait, le nombre de participants aux visites collectives a diminué et ce nombre varie également beaucoup en fonction des semaines.

Il est également à noter que la plupart des enfants venant à Saint-Gilles sont accompagnés par leurs mères. Il arrive donc, régulièrement, que malgré nos rappels, certaines mères ne se présentent pas avec les enfants le jour de la visite, alors que ceux-ci ont été inscrits sur la liste. Nous essayons aujourd'hui d'être plus stricts dans notre manière de faire avec les mères, tout en respectant leurs difficultés.

Depuis 2017, l'inscription des enfants aux visites collectives a été simplifiée en collaboration avec la direction. Chaque lundi, le Relais fourni à la direction de Saint-Gilles, une liste des participants pour la visite du mercredi.

Une partie des demandes que nous adressent les détenus ne peuvent aboutir, car ils n'ont plus de contact avec leurs enfants, et ce, soit déjà avant l'incarcération, soit à cause de l'incarcération qui peut exacerber la difficulté de collaboration entre les parents. Dans ce cas, nous renvoyons les détenus vers un avocat de la famille. Le dossier en donc considéré en « suspend » et ceux-ci reviennent vers nous lorsque le jugement est

établi et que le Relais peut organiser des visites. Nous devons alors travailler le lien parent-enfant dans un contexte difficile de rupture où l'enfant n'a parfois plus eu de contact avec son parent depuis plusieurs mois/années.

Nous organisons des visites festives telles que la Saint-Nicolas, Pâques, fêtes des Pères pendant lesquelles un adulte est autorisé à se joindre aux pères détenus (souvent la mère des enfants) afin de célébrer en famille ces moments. Lors de ces fêtes, nous prenons des photos remises en 2 exemplaires aux parents détenus.

L'Établissement de Saint Gilles participe dans l'agrément des fêtes en fournissant tous les goûters sollicités par le Relais Enfants Parents. Par ailleurs, plusieurs anniversaires d'enfants ont pu être célébrés où chaque enfant a « soufflé » ses bougies avec son papa qui lui a offert son cadeau. A cette occasion, les autres enfants et parents chantent et partagent le gâteau d'anniversaire dans un esprit festif et convivial.

La régularité hebdomadaire des visites participe au soutien réel des relations de confiance que nous induisons avec les enfants, les papas ainsi que les familles élargies (lors des visites-fêtes).

C'est dans un cadre récréatif et ludique, appelé le « Tri lieux », pour les papas et les enfants de tous âges que ces rencontres se réalisent. La particularité du « Tri lieux » relève de sa triple fonctionnalité en fonction de ses 3 espaces :

- L'espace sensori-moteur :

La grandeur de la salle de visite de Saint Gilles permet aux enfants de jouer largement à des jeux sensori-moteurs. Avec les blocs de psychomotricité, l'enfant peut construire avec son parent ce qui représente son vécu au besoin actuel. Certains enfants construisent des voitures, d'autres des bancs d'école, d'autres des tours à casser, d'autres encore construisent des prisons. Ces constructions leur permettent de partager avec leur parent leur vécu émotionnel dans un climat de confiance et d'intimité.

- L'espace de jeux symboliques et de société :

En fonction de son âge et de ses préférences, l'enfant peut venir chercher un ou plusieurs jeux qui lui conviennent.

- L'espace de détente :

Des mousses et blocs de détente sont également disponibles.

La vaste configuration de la salle de visite permet aux papas de préserver l'intimité de la rencontre avec les enfants tout en bénéficiant de la présence bienveillante des intervenants du Relais Enfants Parents, créant ainsi des échanges intra et interfamiliaux riches et dynamiques. En été, à Saint-Gilles, nous avons également la possibilité d'aller au « jardin ».

Il y a, lors de chaque visite, un respect mutuel entre les familles et le Relais Enfant Parents ainsi qu'une gratitude partagée. Nous mettons un point d'honneur à la dimension humaine de la relation entre le parent et son enfant, dans tout ce qu'elle contient de vivant, de positif et de constructeur. Nous pensons que ces moments de plaisir partagés peuvent aider le parent à ne plus retomber dans une situation où sa liberté et sa dignité humaine sont mises à mal.

Les visites d'anniversaire et les visites-fêtes sont l'illustration symbolique d'un climat de solidarité familiale et conviviale qui caractérise les festivités du monde hors prison. Cette proactivité induit un climat d'un rendez-vous que nul ne souhaite rater sous aucun prétexte. Lors des fêtes que nous organisons (Pâques, fêtes des pères et Saint-Nicolas) nous proposons aux familles de réaliser avec leur(s) enfant(s) une création particulière.

L'accès aux visites Relais pour les papas en régime strict est dorénavant autorisé par la direction de Saint-Gilles, sans toutefois être systématique. Une évolution notable et satisfaisante dans la mesure où l'accès aux visites est toujours assuré aux enfants. En effet, il arrivait auparavant que, par manque d'information, certains enfants se voyaient refuser l'entrée à la visite.

Toutefois, nous regrettons qu'il soit si compliqué d'avoir accès à la salle VHS (visite hors surveillance). En effet, dans certaines situations, il nous semble primordial de ne pas mettre les enfants directement dans des visites collectives et ce pour plusieurs raisons en lien avec la relation ou la non relation entre l'enfant et son parent. Nous devons donc organiser nos rencontres en salle de visite, uniquement le matin quand celle-ci n'est pas prise par des visites « à table ». Malheureusement, les mères sont souvent réticentes à l'idée de faire manquer l'école aux enfants. Il serait donc important que nous puissions avoir accès à cette VHS afin de garantir au mieux la relation entre l'enfant et son parent et de proposer un cadre de rencontre adéquat pour tous. Toutefois, nous sommes conscients que le nombre de détenus à Saint-Gilles est très important et qu'il est difficile de pouvoir avoir accès à la salle VHS sachant que la liste d'attente est déjà longue pour tous les détenus.

Un Coordinateur local socio-culturel fédération Wallonie Bruxelles assure la coordination et le Relais entre les directions pénitentiaires et les services externes. Ses missions regroupent deux services SLAJ-Asbl et le Relais Enfants Parents en tant que Service-lien. Son apport dans la facilitation et la clarification des informations entre les Directions des établissements pénitenciers et notre service Relais Enfant Parent a été d'un soutien très appréciable.

Étant donné le nombre important de visites à Saint-Gilles, 4 par mois, nous fonctionnons en roulement d'intervenants Relais avec l'appui d'une bénévole. Les visites Relais se déroulent toujours en présence d'un des deux intervenants Relais et d'une bénévole dont l'aide est précieuse dans la réalisation de ces visites.

La participation du service Itinérance Croix-Rouge permet à certains enfants de pouvoir participer aux visites malgré des conditions de vie qui pourraient limiter leur présence aux visites (temps, coût, logistique). Ceci étant le manque de bénévoles disponibles se fait ressentir. Nous devons malheureusement constater qu'un certain nombre de visites ne peuvent se mettre en place pour des raisons purement matérielles.

### 4.1.3.4. Conclusions

Les entretiens et les visites se sont effectués avec beaucoup d'intérêt pour les bénéficiaires.

Le dispositif particulier du Relais Enfants Parents où l'enfant peut s'exprimer dans toute sa singularité grâce aux jeux et aux activités qui soutiennent son développement permet une qualité de relation entre l'enfant et son parent. C'est sur base de cette singularité relationnelle que nous travaillons, en entretiens individuels, les questions liées à la parentalité.

Nous remplissons ainsi notre mission de soutien au lien, à la parentalité en particulier et nous sommes convaincus que ce travail aide le parent dans son processus de réintégration, une fois sorti du milieu carcéral. Ce travail permet également d'aider l'enfant dans la continuité de sa relation avec son parent. Dans des moments plus compliqués, le Relais est également présent au côté de l'enfant pour recueillir ses questions et difficultés.

### 4.1.3.4 Statistiques pour Saint-Gilles

| Dossiers détenus | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers détenus ouverts | 81 | 51 | 71 |
| Dossiers détenus fermés | 130 | 28 | 77 |
| Dossiers détenus suivis | 165 | 86 | 129 |

| Dossiers enfants | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers enfants ouverts | 160 | 110 | 144 |
| Dossiers enfants fermés | 243 | 51 | 156 |
| Dossiers enfants suivis | 316 | 183 | 276 |

| Lieu de vie de l'enfant | En 2018 |
|---|---|
| Famille d’accueil | 1 |
| Famille élargie | 14 |
| Mère | 238 |
| Père | 2 |
| Institution | 20 |
| Prison | 0 |
| Seul | 0 |
| **Situation de l'autre parent** | **En 2018** |
| Décédé | 3 |
| Séparé | 153 |
| Incarcéré | 4 |
| En couple | 113 |
| **Type de dossier** | **En 2018** |
| Relais | 7 |
| SAJ | 2 |
| SPJ | 12 |
| Tribunal | 0 |
| Tribunal de la jeunesse | 4 |
| Parent détenu | 251 |

| Saint-Gilles | En 2018 |
|---|---|
| Entretien | 296 |
| Visite Encadrée | 37 |
| Visite Collective/Fêtes | 32 |
| Nombre d’enfants | 405 |

### 4.1.4 Statistiques pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles

| Dossiers détenus | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers détenus ouverts | 136 | 84 | 120 |
| Dossiers détenus fermés | 200 | 50 | 117 |
| Dossiers détenus suivis | 272 | 156 | 226 |

| Dossiers enfants | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers enfants ouverts | 255 | 182 | 245 |
| Dossiers enfants fermés | 355 | 101 | 243 |
| Dossiers enfants suivis | 505 | 332 | 476 |

| Lieu de vie de l'enfant | En 2018 |
|---|---|
| Famille d'accueil | 15 |
| Famille élargie | 34 |
| Mère | 349 |
| Père | 34 |
| Institution | 41 |
| Prison | 2 |
| Seul | 0 |
| **Situation de l'autre parent** | **En 2018** |
| Décédé | 5 |
| Séparé | 267 |
| Incarcéré | 4 |
| En couple | 197 |
| **Type de dossier** | **En 2018** |
| Relais | 7 |
| SAJ | 19 |
| SPJ | 29 |
| Tribunal | 0 |
| Tribunal de la jeunesse | 9 |
| Parent détenu | 412 |

| Arrondissement Bruxelles | En 2018 |
|---|---|
| Entretien | 830 |
| Visite Encadrée | 63 |
| Visite Collective/Fêtes | 73 |
| Nombre d'enfants | 573 |

## 4.2. Arrondissement judiciaire du Hainaut

### 4.2.1 Prison de Jamioulx

Descriptif :
Prison pour hommes.
Maison d'arrêt.
Annexe psychiatrique.
Capacité : 232 places (une section fermée).
Population réelle au : 320
Prison dite moderne.

Intervenants :
Andrea Manca
Virginie Temmerman

#### 4.2.1.1. Cadre et contexte

Il est à noter que la collaboration entre les intervenants du REP et la prison de Jamioulx est remarquablement positive et porteuse. Le personnel de la prison (direction, agents et Service Psycho-Social) soutient le projet REP et en incarne des acteurs à part entière.

Nous avons néanmoins rencontré des difficultés d'ordre organisationnel (temps d'attente, refus, indisponibilité des locaux pour les entretiens, absence d'ordinateur ou de téléphone à disposition…). Ces difficultés récurrentes empêchent de mener le travail de manière optimale.

#### 4.2.1.2. Les Entretiens

Les entretiens ont pour but de recevoir la demande du détenu, et d'assurer ensuite son suivi quant à son lien avec ses enfants.

Auparavant (jusqu'en 2014), ces entretiens avaient lieu uniquement en parloir avocat. Il est important de souligner qu'il n'existe que quatre « parloirs avocat » au sein de la prison de Jamioulx. Ceux-ci sont utilisés par le REP, le SAD, d'autres services extérieurs (alphabétisation, visiteurs de prison, etc.), la police, les avocats, pour certaines visites de détenus avec leur famille, etc. Ceci ne manquait pas de poser régulièrement un problème pour bénéficier d'un local pour nos entretiens. De plus, seul un de ces parloirs bénéficie d'un téléphone, pourtant nécessaire au bon déroulement de certains entretiens avec les détenus ou pour nous permettre de mettre à profit les moments d'attente « hors entretien » pour avancer dans nos multiples démarches.

Depuis fin 2014, et afin de pallier à ces difficultés, la direction de la prison autorise les intervenants du REP à bénéficier d'un bureau au sein du service psycho-social (SPS) pour recevoir les détenus en entretien, sous réserve de disponibilité. Ce bureau dispose également d'un téléphone et d'un ordinateur, ce qui facilite grandement le travail des intervenants lorsqu'un de ces bureaux est disponible.

Cependant, nous constatons une insuffisance chronique de bureaux disponibles (travaux, nettoyage, absence d'ordinateur…), ce qui contraint régulièrement les intervenants du REP à utiliser à nouveau les parloirs avocat

et qui a grandement compliqué le travail en prison.

**L'indisponibilité des parloirs** est un problème majeur et récurrent au sein de l'établissement. Depuis les évasions de juillet 2011, les mesures de sécurité se sont intensifiées. Ainsi, il n'est plus possible d'appeler des détenus en entretien lorsqu'il y a des mouvements internes dans la prison (que ce soit pour le REP, pour le SPS, pour le SAD, etc.). Ces mouvements jalonnant toute la journée (visites, préau, repas, etc.), cela réduit considérablement le nombre d'entretiens réalisables sur notre journée de présence à Jamioulx.

### 4.2.1.3. Visites collectives, « Espace enfants »

Deux visites collectives par mois sont organisées les premiers et troisièmes mercredis du mois de 13h45 à 15h15. Depuis début 2017, l'horaire des visites de la prison a été modifié, ce qui complique grandement la préparation de la salle de visite pour l'arrivée des enfants et l'accueil de ces derniers. En effet, il ne reste aux intervenants du REP que dix minutes pour mettre en place la salle avant d'aller accueillir les enfants à l'entrée de l'établissement. Pour y remédier tant bien que mal, la Direction de la prison a autorisé la présence de deux « pères détenus » (rémunérés pour leur tâche) dont l'aide est précieuse pour l'installation de la salle.

Deux agents pénitentiaires sont présents lors des visites REP. Ils adoptent une autre position que lors des visites « à table » (plus accueillante, plus en retrait). Le nombre d'enfants participants aux visites collectives a augmenté de 2017 à 2018. Cependant, malgré un nombre très important de demandes, celles-ci n'aboutissent pas toujours à la mise en place de rencontres lors des visites collectives. Plusieurs raisons se révélant dans notre pratique clinique quotidienne peuvent l'expliquer :

- Etant donné la **prédominance de prévenus**, nombre d'entre eux quittent rapidement l'établissement (transfert vers une prison de peine car condamnés, acquittement, libération conditionnelle, bracelet électronique…).
- **L'isolement géographique de la prison**. Certaines mères éprouvent des difficultés à effectuer le trajet (au niveau de la facilité d'accès, financier, etc.) et beaucoup ne souhaitent pas confier leurs enfants aux volontaires de la Croix-Rouge du service Itinérances. Venir jusqu'à la prison se révélant parfois un vrai « parcours du combattant », beaucoup d'entre elles préfèrent alors aller en visite « à table » avec leurs enfants.

- Pour beaucoup de détenus, le REP est une association qui intervient lorsque « on est en conflit avec la maman ». Par ailleurs, force est de constater que pour beaucoup de pères détenus, le lien à l'enfant s'inscrit par la mère : il leur est donc difficile d'imaginer avoir accès à leur enfant, hors présence de celle-ci. L'incarcération incarne souvent une épreuve pour un couple, qui met à mal sa pérennité. Cependant, on constate que, bien souvent, les couples restent unis durant la détention préventive.

### 4.2.1.4. Visites encadrées individuelles

Les visites encadrées individuelles se déroulent en parloir avocat. Depuis 2011, profitant de l'application effective de la Loi de principes, la prison de Jamioulx a aboli le régime « détenus accompagnés » où étaient placées automatiquement (sauf volonté contraire du détenu) les personnes incarcérées pour « faits de mœurs ». Ces détenus connaissent donc à présent un régime carcéral identique à tout autre détenu. Par contre, pour le bien-être de l'enfant, le Relais Enfants-Parents maintient la mise en place de « visites individuelles » (ou encadrées) pour ce type de faits.

#### 4.2.1.5. Groupe organisateur

Un groupe organisateur se réunit environ toutes les six semaines (entre deux visites festives) durant une heure environ. Ce groupe réunit généralement un membre de la direction, trois membres du Service Psycho-Social, des pères détenus et les deux intervenants du REP. Les objectifs sont d'offrir un espace de réflexion et de discussion quant à l'intervention du REP au sein de la prison de Jamioulx. Il s'agit principalement d'identifier les besoins et les attentes, répondre aux difficultés, soumettre des projets, etc. ainsi que de permettre aux différents acteurs concernés de s'investir quant au cadre du REP et de porter le projet de celui-ci lors des festivités.

#### 4.2.1.6. Visites Festives

Six visites festives ont été organisées en 2018 : Janvier – Carnaval – Printemps – Fête des Pères – Rentrée – Saint-Nicolas. En pratique, le déroulement d'une visite festive remplace une visite collective « habituelle ». Ces visites festives revêtent un sens tout particulier et important au sein de la prison de Jamioulx, notamment parce qu'elles sont portées par l'ensemble des participants du Groupe Organisateur : participation à la décoration de la salle, à la préparation du buffet et à la visite. De plus, elles favorisent le lien familial particulièrement mis à mal lors d'une détention préventive. Ces visites permettent également au père détenu de rester « en phase » avec les différents événements qui jalonnent une année de vie chez l'enfant.

#### 4.2.1.7. Projets 2018-2019

Pour l'année 2019, l'équipe du Relais Enfants-Parents est en train de mettre en place le projet pilote, dans les établissements pénitentiaires bruxellois, dénommé « Projet Girafe ». Ce projet a pour bout la facilitation de l'accès à la salle de visite pour les plus petits et plus génériquement une amélioration globale de l'accueil avant les visites REP.
Nous souhaitons également remporter ce projet dans l'établissement de Jamioulx.

### 4.2.1.8Statistiques pour Jamioulx

| Dossiers détenus | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers détenus ouverts | 41 | 37 | 21 |
| Dossiers détenus fermés | 41 | 27 | 16 |
| Dossiers détenus suivis | 94 | 90 | 84 |

| Dossiers enfants | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers enfants ouverts | 82 | 68 | 45 |
| Dossiers enfants fermés | 70 | 55 | 35 |
| Dossiers enfants suivis | 186 | 184 | 174 |

| Lieu de vie de l'enfant | En 2018 |
|---|---|
| Famille d’accueil | 8 |
| Famille élargie | 5 |
| Mère | 136 |
| Père | 4 |
| Institution | 20 |
| Prison | 1 |
| Seul | 0 |
| **Situation de l'autre parent** | **En 2018** |
| Décédé | 3 |
| Séparé | 113 |
| Incarcéré | 1 |
| En couple | 57 |
| **Type de dossier** | **En 2018** |
| Relais | 1 |
| SAJ | 18 |
| SPJ | 16 |
| Tribunal | 0 |
| Tribunal de la jeunesse | 2 |
| Parent détenu | 137 |

| Arrondissement Bruxelles | En 2018 |
|---|---|
| Entretien | 301 |
| Visite Encadrée | 66 |
| Visite Collective/Fêtes | 24 |
| Nombre d’enfants | 212 |

### 4.2.2. Prison de Mons

Descriptif :
Maison d'arrêt et de peine + annexe psychiatrique
Une section Hommes et une section Femmes
Capacité et population réelle en février 2016
Hommes : 274 places pour
Femmes : 50 places pour

Intervenants :
Virginie Temmerman,
Floriane Wallaert

#### 4.2.2.1. Cadre et contexte

La prison de Mons est un établissement ancien (1870) dont certaines parties (notamment la salle de visite) sont en cours de rénovation. Malgré sa relativement grande capacité, Mons accuse une surpopulation carcérale importante, au niveau de l'ensemble des sections, ce qui tend à instaurer des conditions de travail assez difficiles, tant pour le personnel pénitentiaire que pour les intervenants extérieurs.

La prison est divisée en un quartier hommes et un quartier femmes.

#### 4.2.2.2. Entretiens Individuels au sein du quartier hommes

Les entretiens se déroulent principalement dans deux parloirs sociaux ou, en cas d'indisponibilité, dans les parloirs avocat (2) mis à disposition, séparés du cellulaire. Ceux-ci sont utilisés et doivent être partagés entre un nombre important d'intervenants extérieurs (autres services, bénévoles, policiers, avocats …) afin d'accomplir leur mission. Les avocats étant prioritaires, il n'est pas toujours évident de pouvoir disposer d'un lieu. De plus, nous ne pouvons pas réserver de local, ce qui induit toujours un caractère aléatoire à la réalisation d'un entretien avec le détenu.

De manière générale, nous ne rencontrons pas de difficulté pour l'occupation de ces locaux. Toutefois, et malgré une collaboration étroite tant avec la direction qu'avec les agents, il reste parfois difficile d'effectuer des entretiens. En effet, même si nous occupons un local, la configuration ne permet pas une communication directe entre les agents du centre et les intervenants. Le manque de personnel pénitentiaire étant assez fréquent et les mouvements réguliers, l'attente est souvent longue avant l'arrivée du détenu, et ce même lors de sa « non venue ».

Au niveau plus spécifique de notre mission du maintien du lien, nous constatons également que les parloirs avocats/sociaux ne sont pas toujours très adaptés à un entretien à divers niveaux : accueil de la personne, cadre contenant, visibilité des personnes qui passent dans le couloir, confidentialité… qui mettent parfois à mal la personne qui est en train de se livrer.

Les caractéristiques de la population détenue à Mons (longues peines, situations familiales complexes) nécessitent souvent des entretiens de suivi sur une longue période en collaboration et/ou demande de

différentes instances telles que le SAJ/SPJ, tribunal de la jeunesse… ce qui a pour conséquence une charge de travail considérable limitant une réponse rapide aux nouvelles demandes. Il existe actuellement une liste d'attente de prise en charge au quartier hommes.

Pour répondre à ces difficultés, nous continuons à demander à la direction de la prison la possibilité d'occuper un bureau spécifique afin d'effectuer nos entretiens à l'intérieur du cellulaire, ceci afin d'assurer une plus grande visibilité de notre service et d'obtenir un contact plus direct avec le centre lors des appels des détenus, mais également afin de répondre à notre questionnement clinique de l'accueil d'une personne en entretien.

De même, une demande d'obtention d'un bureau avec un moyen de communication vers l'extérieur (téléphone, ordinateur,…) avait été faite afin de rentabiliser notre temps d'attente mais également de pouvoir joindre plus facilement les différents intervenants avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration dans la plupart des situations que nous rencontrons à Mons, tels que le SAJ ,SPJ , les différents lieux de vie des enfants, Croix-Rouge itinérance…Une collaboration entre le Relais et le SAD de Mons avait été entamée pour répondre de manière partielle à cette demande, mais aucune suite n'y avait été accordée.

#### 4.2.2.3. Entretiens Individuels au sein du quartier femmes

Les entretiens se déroulent de manière plus fluide, malgré le fait que l'unique bureau mis à disposition pour tous les services sociaux (pourvu d'un téléphone et d'un ordinateur) est bien souvent occupé par d'autres activités. Cela nous amène à rencontrer fréquemment les mamans dans le parloir avocat ou dans la chapelle. Heureusement, la collaboration avec les agents y est, de manière générale, très positive, ce qui facilite grandement le travail.

#### 4.2.2.4. Les « Espaces-enfants », *Hommes-Femmes*

Depuis octobre 2015, les visites collectives sont mixtes et se font donc conjointement avec les hommes et les femmes.

Nous accueillons en moyenne une dizaine d'enfants, les deuxièmes et quatrièmes mercredis du mois, de 13h30 à 15h00.

Il y a plusieurs spécificités liées à la prison de Mons :

- La majorité des enfants vient rendre visite à leur parent grâce à l'intervention des volontaires de la Croix-Rouge. Nous sommes donc **tributaires de la disponibilité des volontaires**.
- Les Services d'Aide à la Jeunesse et de Protection Judiciaire interviennent dans nombre de situations et accordent ou refusent le droit de visite, ce qui influence forcément la présence ou non des enfants. De plus, en cas d'avis favorable pour des rencontres entre l'enfant et son parent, celles-ci sont parfois accordées pour un encadrement individuel.
- Nombreux enfants sont en bas-âge et ne savent pas – ou à peine – marcher, ce qui complique le parcours pour atteindre la salle étant donné le nombre d'obstacles tels que les escaliers, les nombreuses portes lourdes et en métal… Nous espérons que l'accès à la nouvelle salle de visite sera plus aisé.
- Cette année, un certain nombre de détenus ont été transférés et un grand nombre de papas dont nous étions en charge ont été libérés. De nouvelles familles ont donc pris part aux visites organisées par le Relais Enfants-Parents.
- Durant ces visites, l'ambiance est conviviale. Il s'agit d'un moment où parents et enfants peuvent partager des instants où se mêlent tendresse, activités et jeux.

### 4.2.2.5. Les visites fêtes, *Hommes-Femmes*

Nous avons organisé, en 2017, 4 visites fêtes (avec accompagnants – sauf Carnaval) : Carnaval, Fête du Printemps, fête des Pères/Mères et Saint-Nicolas. En pratique, le déroulement d'une visite festive remplace une visite « habituelle ». Lors de ces visites, un bricolage est proposé aux enfants, la salle est décorée et un buffet est préparé. Ces visites permettent également au père détenu de rester « en phase » avec les différents événements qui jalonnent une année de vie chez l'enfant.

### 4.2.2.6. Les groupes parentaux « soutien aux festivités »

Les groupes ne se sont pas organisés au sein du Quartier Hommes et Femmes. Les changements récurrents d'intervenants et la diminution du temps de travail des intervenants ainsi que le nombre toujours croissant de demandes n'ont pas permis à ces groupes de perdurer.

### 4.2.2.7. Les projets à Mons en 2016

Pouvoir construire et assurer un cadre d'intervention du REP à Mons solide, dans l'ensemble des activités mises en place.

Nous voudrions pouvoir poursuivre et asseoir la collaboration avec la Direction, les agents, et les services extérieurs (SAD, ONE…)

Nous tenons à préciser qu'il y a, pour cette prison composée de deux quartiers, de nombreuses difficultés rencontrées par les intervenantes au regard d'une charge de travail sans cesse croissante et d'un horaire qui a diminué ces dernières années.

En 2018, nous espérons pouvoir mettre en place une collaboration consistante avec le SAD afin d'obtenir un local et un moyen de communication avec l'extérieur pour être moins freiné au quotidien et pouvoir aspirer à plus d'efficience.

Nous saluons l'initiative de la salle commune mixte (détenus hommes-femmes) et souhaitons maintenir cela et l'améliorer.

Il faudrait, à l'avenir, une réelle augmentation du nombre d'heures de travail à la prison de Mons. En effet, nous constatons que deux intervenants à ¼ temps, donc un mi-temps (pour la gestion de deux quartiers (hommes et femmes) et les demandes toujours croissantes) est insuffisant. Nous aimerions de ce fait pouvoir augmenter le temps de travail des intervenants au sein de la prison.

### 4.2.2.7 Statistiques pour Mons section homme et femme

### Mons, quartier homme

| Dossiers détenus | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers détenus ouverts | 19 | 11 | 23 |
| Dossiers détenus fermés | 23 | 9 | 15 |
| Dossiers détenus suivis | 89 | 77 | 91 |

| Dossiers enfants | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers enfants ouverts | 47 | 29 | 36 |
| Dossiers enfants fermés | 49 | 22 | 32 |
| Dossiers enfants suivis | 162 | 142 | 156 |

| Lieu de vie de l'enfant | En 2018 |
|---|---|
| Famille d’accueil | 8 |
| Famille élargie | 15 |
| Mère | 113 |
| Père | 1 |
| Institution | 19 |
| Prison | 0 |
| Seul | 0 |
| **Situation de l'autre parent** | **En 2018** |
| Décédé | 6 |
| Séparé | 105 |
| Incarcéré | 2 |
| En couple | 43 |
| **Type de dossier** | **En 2018** |
| Relais | 2 |
| SAJ | 22 |
| SPJ | 18 |
| Tribunal | 0 |
| Tribunal de la jeunesse | 6 |
| Parent détenu | 108 |

**Mons, quartier femme**

| Dossiers détenus | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers détenus ouverts | 5 | 5 | 8 |
| Dossiers détenus fermés | 14 | 5 | 9 |
| Dossiers détenus suivis | 24 | 15 | 18 |

| Dossiers enfants | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers enfants ouverts | 14 | 10 | 30 |
| Dossiers enfants fermés | 23 | 14 | 31 |
| Dossiers enfants suivis | 49 | 36 | 52 |

| Lieu de vie de l'enfant | En 2018 |
|---|---|
| Famille d’accueil | 5 |
| Famille élargie | 10 |
| Mère | 2 |
| Père | 17 |
| Institution | 12 |
| Prison | 0 |
| Seul | 0 |
| **Situation de l'autre parent** | **En 2018** |
| Décédé | 1 |
| Séparé | 42 |
| Incarcéré | 3 |
| En couple | 6 |
| **Type de dossier** | **En 2018** |
| Relais | 0 |
| SAJ | 4 |
| SPJ | 12 |
| Tribunal | 0 |
| Tribunal de la jeunesse | 0 |
| Parent détenu | 36 |

| Mons quartier homme et femme | En 2018 |
|---|---|
| Entretien | 232 |
| Visite Encadrée | 72 |
| Visite Collective/Fêtes | 25 |
| Nombre d’enfants | 367 |

### 4.2.3 Statistiques pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut

| Dossiers détenus | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers détenus ouverts | 65 | 53 | 52 |
| Dossiers détenus fermés | 78 | 41 | 40 |
| Dossiers détenus suivis | 207 | 182 | 193 |

| Dossiers enfants | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers enfants ouverts | 143 | 107 | 111 |
| Dossiers enfants fermés | 142 | 91 | 98 |
| Dossiers enfants suivis | 397 | 362 | 382 |

| Lieu de vie de l'enfant | En 2018 |
|---|---|
| Famille d'accueil | 21 |
| Famille élargie | 30 |
| Mère | 251 |
| Père | 22 |
| Institution | 51 |
| Prison | 1 |
| Seul | 0 |
| **Situation de l'autre parent** | **En 2018** |
| Décédé | 10 |
| Séparé | 260 |
| Incarcéré | 6 |
| En couple | 106 |
| **Type de dossier** | **En 2018** |
| Relais | 3 |
| SAJ | 44 |
| SPJ | 46 |
| Tribunal | 0 |
| Tribunal de la jeunesse | 8 |
| Parent détenu | 281 |

| Arrondissement du Hainaut | En 2018 |
|---|---|
| Entretien | 232 |
| Visite Encadrée | 72 |
| Visite Collective/Fêtes | 25 |
| Nombre d'enfants | 367 |

## 4.3. Arrondissement judiciaire du Brabant Wallon

### 4.3.1. Prison d'Ittre

Descriptif :

Prison pour hommes.

Maison de peine, dite de « haute sécurité ».

Capacité : 420 places.

Prison moderne, 2003.

Prison essentiellement accessible en voiture et plus difficilement en transport en commun.

Intervenants depuis janvier 2018:

Bosquet Amandine et Wallaert Floriane

Conteuse Hopi-Conte : Claire Goethals

#### 4.3.1.1. Cadre et contexte

La prison d'Ittre est une prison de peine où les détenus purgent de longues périodes d'incarcération. Les longues périodes de détention permettent aux intervenants d'une part, de nouer un lien avec les familles et avec les détenus, mais demandent d'autre part un suivi plus appuyé et approfondi des situations.

Les relations de collaboration entre la direction de la prison et les intervenants du Relais Enfants Parents sont positives et constructives. La coordination entre le REP et la direction générale passe par un adjoint à la direction qui est l'interlocuteur du REP, monsieur VERSPECHT Thierry.

#### 4.3.1.2. Les Entretiens

Les entretiens se déroulent au lieu-dit « Centre Médico », dans des locaux mis à disposition des intervenants « extérieurs ».

Ces entretiens ont pour but, tout d'abord, d'accueillir et d'analyser les nouvelles demandes adressées essentiellement par les détenus et, en moindre mesure, par des services psycho-sociaux ou juridiques. Dans un second temps, les entretiens permettent de suivre et de soutenir le lien enfant-parent.

Ces entretiens de soutien sont essentiels dans le cadre de notre mission. Ils permettent de travailler en profondeur des questions liées à la parentalité et d'accompagner les pères au plus près.

L'organisation du temps de travail permet d'allouer aux entretiens une demi-journée par semaine par intervenant, le reste du temps étant alloué aux démarches administratives à l'extérieur.

La collaboration avec les autres services est essentielle pour assurer un soutien global du détenu, dans sa situation de détention et dans sa situation familiale.

→ Quelques remarques et questionnements à ce sujet :

Les nombreux mouvements internes présents au cours d'une journée au sein de la prison (visites, préau, repas, etc..) ont un impact important sur le rythme de travail, fréquemment ralenti, et donc, sur le nombre d'entretiens réalisables sur notre journée de présence à Ittre. De plus, de nombreux pères-détenus travaillent durant la journée au sein de l'établissement, et ne sont pas toujours disponibles au moment où nous les appelons. Enfin, nous devons, parfois, faire face à des refus, de la part des détenus, qui, eux aussi, perturbent l'organisation de notre demi-journée d'entretien.

En 2018, une demande a été faite à la direction de la prison, par les intervenants du Relais Enfants-Parents, pour avoir un bureau prédéfini (idéalement les lundis et mercredis matin, ou à défaut au moins les lundis) pour avoir accès à un téléphone et à un ordinateur afin d'effectuer le travail administratif pendant les moments « creux ». Cette demande avait déjà été faite pour l'année 2017, ainsi que l'année 2016. Toutefois, elle n'a toujours pas pu être satisfaite. L'utilisation d'un téléphone est pourtant nécessaire lors de certains entretiens avec les détenus ou pour mettre à profit les moments hors entretiens, parfois très long, pour avancer dans nos multiples démarches. Auparavant nous avions un accès direct par téléphone vers l'extérieur. Or, cette possibilité n'existe plus. Une demande a également été faite auprès de la DGD (Direction générale des prisons) en 2014 concernant l'utilisation des téléphones portables professionnels afin de faciliter le travail à l'intérieur de l'établissement, mais cette demande a été également refusée.

La présence de deux intervenantes du Relais Enfants-Parents est nécessaire pour assurer le suivi des familles, mais aussi pour répondre aux nouvelles demandes qui nous sont adressées. Durant l'année 2018, les deux intervenantes ont pu recevoir toutes les nouvelles demandes dans un délai d'un mois maximum, en fonction des périodes et des transferts des papas. Une liste d'attente avait été créée en septembre 2016, depuis lors, celle-ci a pu être organisée de manière à limiter les délais d'attente au maximum. La présence de deux intervenantes est également indispensable lors des visites collectives pour assurer un soutien aux pères dans les moments plus difficiles avec leurs enfants car nombreux sont ceux en bas âge.

Les histoires de vie et les contextes familiaux rencontrés au sein de la prison d'Ittre sont complexes. Souvent les longues périodes de peine sont une source de difficultés pour la vie familiale. En effet, les enfants sont régulièrement au centre de conflits et de négociations entre les pères incarcérés et les mères à l'extérieur. Dans de nombreuses situations, nous devons également travailler en collaboration avec les services d'aide à la jeunesse et services de protection de la jeunesse. Ces services sont une aide dans la prise de contact avec la famille mais leurs actions peuvent parfois prendre du temps avant d'aboutir à une décision. Ceci demande un travail appuyé auprès des parents pour favoriser le maintien du lien entre les enfants et les pères emprisonnés.

Nous constatons que les entretiens se centrent essentiellement autour :

- de demandes d'un relais vers l'extérieur, vers les institutions, vers les autorités judiciaires et également vers les familles.
- de demandes concernant les démarches à effectuer à propos de la reconnaissance de paternité et la mise en place de droits de visite.
- de demandes de visites des enfants ou d'une reprise de contact suite à une rupture.
- de questionnements et difficultés autour de la parentalité en tant que père incarcéré.
- de demandes de mise en place de visites fêtes uniquement, afin de profiter d'un moment privilégié en famille et d'un cadre différent de celui des visites dites « à table ».

#### 4.3.1.3. Croix-Rouge

La majorité des enfants venant rendre visite à leurs pères à la prison d'Ittre bénéficient de l'accompagnement des bénévoles de la Croix-Rouge. En effet, l'accès en transport en commun est couteuse et compliquée.

Les bénévoles de la Croix-Rouge bénéficient, avant tout début de prise en charge d'un enfant, d'une formation réalisée par la Croix-Rouge en collaboration avec les psychologues du Relais Enfants-Parents. Ces formations ont pour objectif de préparer au mieux les bénévoles à cet accompagnement et aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer. De plus, ils sont également suivis en intervisions, également animées par la Croix-Rouge en collaboration avec le REP. Elles ont pour objectif de revenir sur diverses situations plus compliquées que les bénévoles rencontrent afin de dégager des pistes de réflexion et des solutions pour continuer au mieux leur mission d'accompagnement.

#### 4.3.1.4. Hopi-conte

Une conteuse est présente à l'accueil de la prison avant chaque visite collective.

Ce temps permet entre autres de diminuer les tensions durant le temps d'attente, qui est souvent chargé d'émotions, et de faciliter les liens entre les enfants.

En 2018, des groupes de paroles, en collaboration avec la conteuse d'Hopi-conte, ont pu se remettre en place. Ceux-ci ont pour objectif d'ouvrir sur le thème de la parentalité via l'outil des contes. Ces groupes de paroles sont suivis depuis le mois d'octobre 2018 par 10 papas détenus, approximativement 1 fois tous les 2 mois. Le projet continue en 2019.

#### 4.3.1.5. Espace « Enfant »

Deux visites collectives par mois sont organisées : tous les 1er et 3ème mercredis du mois de 13h30 à 15h00. En moyenne, une vingtaine d'enfants sont présents aux visites.

Le Relais Enfants-Parent dispose d'une salle de visite spacieuse et lumineuse pour les visites collectives. Cette salle est équipée d'armoires et d'un local pour stocker le matériel du « tri lieux » (espace moteur, espace créatif, espace détente).

Les visites sont encadrées par les intervenantes du REP, sans la présence des agents pénitentiaires. La présence de deux intervenantes est indispensable dans le cadre de ces visites. Une grande partie des enfants étant en bas âge, nous nous devons d'être d'autant plus vigilantes. En 2018, nous avons recruté un bénévole pour les visites collective. Le nombre d'enfant augmentant, il était essentiel de pouvoir être trois afin de les accueillir au mieux.

La préparation du matériel mis à la disposition des enfants, ainsi que son rangement, est assurés par les pères-détenus.

#### 4.3.1.6. Espace « Visite individuelle » ou « encadrée »

Les visites « individuelles encadrées » se déroulent en grande majorité dans le local VHS (Visite Hors Surveillance) Famille, lieu adapté à un bon accueil pour les enfants. Les visites individuelles encadrées peuvent avoir lieu dans plusieurs cas : soit par mandat juridique, reprise de lien ou rupture de lien difficile,

faits de mœurs, relation difficile entre l'enfant et son parent, situations de vie plus spécifiques et enfants en bas âges.

L'accompagnement des familles dont le père est incarcéré pour « faits de mœurs » reste une question clinique complexe au sein de l'équipe du Relais. Ces situations, comme nous le constatons, nécessitent un accompagnement particulier.

Ces visites dites « individuelles » ou « encadrées » demandent un investissement particulier en terme de temps, de démarches, de préparation de la rencontre et lors des supervisions au REP.

En 2018, nous avons également reçu des demandes de pères-détenus pour des faits de terrorisme. Ces demandes sont en lien avec la présence de l'aile appelée « Deradex », aile regroupant les détenus ayant commis des faits en lien avec une activité terroriste. Ils sont systématiquement rencontrés par notre responsable terrorisme en interne, Elodie DRUART. À ce jour, trois papas issus de cette aile ont pu bénéficier de visites Relais Enfants-Parents de manière régulière.

### 4.3.1.7. Visites fêtes

Trois visites fêtes sont normalement organisées : la Fête de Pâques, la Fête des Pères et la Fête de Saint-Nicolas. Aux visites-fêtes, nous partageons un goûter offert par la prison et prenons des photos de chaque enfant avec son parent. Cette année, la visite fête des Pères a malheureusement dû être annulée suite aux différents mouvements de grèves.

Lors des visites fêtes, nous proposons un bricolage à réaliser en famille. La création de ce bricolage a une valeur hautement symbolique, car les enfants peuvent ainsi rapporter avec eux un petit quelque chose de leur parent.

À la visite de Saint-Nicolas, un bénévole habillé en « Saint Nicolas » est venu distribuer les cadeaux choisis au préalable par les pères.

### 4.3.1.8. Formation/colloques

- Formation en Thérapie Brève (2018, 2ère année, Prisme).

- Colloque paroles d'enfants (2018).

- Formation en Thérapie familiale et systémique (2018, IFISAM)

- Formation de spécialisation à la clinique des transgresseurs sexuels (2018, UPPL)

- Certificat multidisciplinaire sur les abus sexuels (2018, UCL)

- Colloque « Polarisation sociale et radicalisation menant à la violence. Quelles perspectives pour l'éducation et le travail social ? » (2018, Bxl)

→ Formations à venir :

- Formation en hypnose (2019, Centre Thérapie Aide)

- Formation en Thérapie familiale et systémique (2019, IFISAM)

- Formation objet flottant : Dixit (module 1) (2018, IFSMB)

### 4.3.1.9. Conclusions et projets 2019

Nous avons rencontré la nouvelle direction de la prison, M. Verspecht. Nous avons pu aborder les thèmes que nous aimerions mettre en place pour 2019 :

- L'accès à un bureau/un local : les lundi et mercredi matin, ou au moins le lundi matin si cela n'est pas faisable les deux matinées. Il semble avoir été sensible à notre demande. Ce bureau disposerait idéalement d'un téléphone avec un accès vers des lignes extérieures pour effectuer les démarches administratives nécessaires à la mise en place de rencontre parents-enfants.
- Une demande pour avoir un ordinateur pour avoir accès au SIDIS afin d'être plus efficace.

Notre projet pour 2019, est de pouvoir maintenir notre groupe de parole afin de continuer à aborder la parentalité de manière plus ludique via des médias tel que le livre. L'objectif serait peut-être de pouvoir utiliser ce qui sera produit durant le groupe de parole en visites collectives avec les papas présents.

### 4.3.2. Statistiques pour Ittre et l'arrondissement judiciaire du Brabant-Wallon

| Dossiers détenus | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers détenus ouverts | 19 | 17 | 40 |
| Dossiers détenus fermés | 19 | 14 | 23 |
| Dossiers détenus suivis | 79 | 77 | 103 |

| Dossiers enfants | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers enfants ouverts | 38 | 39 | 83 |
| Dossiers enfants fermés | 51 | 26 | 42 |
| Dossiers enfants suivis | 167 | 155 | 212 |

| Lieu de vie de l'enfant | En 2018 |
|---|---|
| Famille d'accueil | 8 |
| Famille élargie | 14 |
| Mère | 177 |
| Père | 0 |
| Institution | 13 |
| Prison | 0 |
| Seul | 0 |
| **Situation de l'autre parent** | **En 2018** |
| Décédé | 8 |
| Séparé | 145 |
| Incarcéré | 0 |
| En couple | 59 |
| **Type de dossier** | **En 2018** |
| Relais | 2 |
| SAJ | 11 |
| SPJ | 10 |
| Tribunal | 0 |
| Tribunal de la jeunesse | 2 |
| Parent détenu | 187 |

| Prison d'Ittre et arrondissement du Brabant-Wallon | En 2018 |
|---|---|
| Entretien | 251 |
| Visite Encadrée | 56 |
| Visite Collective/Fêtes | 22 |
| Nombre d'enfants | 816 |

## 4.4. Arrondissement judiciaire de Liège

### 4.4.1. Prison de Lantin

Descriptif :
La prison de Lantin, inaugurée en 1979, comprend une « section hommes » et une « section femmes ».

Le quartier hommes est divisé en une Maison d'arrêt: 8 niveaux répartis en 2 ailes, une Maison de peines: 2 blocs de 3 niveaux, une Polyclinique et semi-détention (60 places), et une Annexe psychiatrique (40 places). La capacité d'accueil s'élève à 715 places mais la surpopulation fait qu'en réalité la prison accueille environ 1157 détenus.

Le quartier femmes dispose d'une capacité de 58 cellules dont 3 pour mères avec enfants en bas âge

Intervenants Relais :
Samanta Widart
Nasiopoulos Angeliki (jusqu'à juin 2018)
Garcia Cortese Anthony (jusqu'à février 2018)
Fossoul Charlotte (à partir de juin 2018)
Servaes Anne (à partir de mars 2018)

#### 4.3.1.1. Cadre et contexte

Il s'agit de la plus grosse prison dans laquelle le Relais Enfants Parents est présent. La population carcérale y est très diversifiée et notre association a fait le choix de travailler dans l'ensemble des secteurs. Le travail de nos intervenants depuis de nombreuses années a permis d'installer des collaborations internes aussi utiles qu'efficaces avec la Direction, le Service psycho-social, les services d'aide aux détenus, les agents pénitentiaires. Ainsi nous disposons, ce qui est rare, d'un local équipé d'armoires fermées, d'un ordinateur et d'une ligne téléphonique directe afin d'exercer nos démarches administratives dans les meilleures conditions. Nos intervenants disposent même d'une adresse mail (@fgov.be) au sein de la prison.

Par ailleurs, un local aménagé pour l'accueil des enfants nous est réservé pour organiser nos visites encadrées de manière individualisée, lorsque la situation le nécessite. Etant donné le grand nombre de détenus, un nombre important de demandes d'entretiens psychologiques (premières demandes et suivis) nous sont adressées à Lantin. Ce qui implique un délai de prise en charge d'environ deux mois. En effet, pour des raisons budgétaires, le temps de travail de nos intervenants (l'équivalent d'un temps plein) ne nous permet pas toujours de faire face à une demande plus importante d'interventions.

En plus des entretiens et ouvertures de dossiers, le Relais a pour mission la mise en place de navettes Croix-Rouge. Celles-ci sont organisées pour les personnes ne bénéficiant pas de moyens de transport. Une collaboration étroite s'est créée avec cette organisation et un protocole de demande a été mis en place pour travailler de façon efficace et performante.

Nos prestations comprennent, outre des entretiens très nombreux, des démarches administratives quotidiennes au sein de l'établissement ou à domicile et en collaboration avec la direction de la prison. Celles-ci

contribuent au bon fonctionnement des visites individuelles et collectives. Des réunions régulières avec les services extérieurs sont également établies (SAJ, SPJ, Institutions, services de placement familial, tribunal de la famille…) afin d'inscrire notre travail dans une dynamique de liaison entre l'intérieur et l'extérieur. Ce qui prend tout son sens dans une perspective de maintien du lien Enfants-Parents.

Missions inhérentes au REP

- Intervisions et formations Croix-Rouge.

Celles-ci consistent à former les intervenants et à échanger sur leur vécu et les expériences de terrain lors de l'accompagnement et la prise en charge des enfants bénéficiant du service « Itinérances ».
Ces rencontres s'organisent 2 fois/an minimum par intervenant REP.

- Réunions « Dossiers Radicalisme» : échange avec un intervenant REP sur les dossiers actifs ou à ouvrir en lien avec le sujet.

### 4.3.1.2. Quartier Hommes :

**1. Entretiens**

Les objectifs des entretiens sont les suivants
- Demande de visites dans le cadre du REP
- Questionnement et difficultés autour de la parentalité en tant que père incarcéré
- Reprise de contact du détenu avec son enfant suite à une rupture
- Relais vers la famille à l'extérieur, les institutions ou les autorités judiciaires
- Organisation de fêtes d'anniversaires et fêtes diverses (St Nicolas, fête des pères…). Lors de ces visites, un membre de la famille peut accompagner l'enfant pour participer à la fête.

Il est important de rappeler qu'à l'ouverture des dossiers, des contacts sont systématiquement pris avec différents services, comme les SAJ, SPJ, les tribunaux, les référents extérieurs, pour collaborer au mieux dans l'intérêt des enfants et évaluer si organiser ou non des visites au sein de l'établissement pénitentiaire est pertinent.

**2. Rencontres à domicile**

Grâce au subside dont nous avons bénéficié grâce à la mobilisation « Viva for life », avant la première visite, et à plusieurs reprises si le besoin apparaît dans l'intérêt de l'enfant, nous nous rendons à son domicile afin de pouvoir répondre à ses interrogations ou ses sollicitations.

**3. Visites collectives**

Celles-ci sont organisées tous les mercredis après-midi (4 fois/mois). Chez les hommes : chaque papa peut y rencontrer son/ses enfant(s) 1 à 2 fois par mois, à raison d'1h30, dans un espace aménagé pour l'accueil des enfants (tri-lieu avec un espace moteur, un espace détente et un espace créatif et ludique) en présence des intervenants du REP soucieux d'accompagner et de faciliter la relation. Depuis août 2016, un agent est présent à ces visites. Les visites collectives se déroulent de 16h30 à 18h.

A ces occasions, le Relais prépare un goûter (ex biscuits, céréales, boissons, chips etc…) au prix de 1,50€ qui est pris en charge par le papa présent à la visite.

La visite effective entre le parent détenu et l'enfant demande un temps de préparation certain qu'il soit administratif ou organisationnel.

**4. Visites encadrées**

Elles ont lieu dans les locaux du VHS (Visites Hors Surveillance) à raison d'une heure par visite 1 fois/mois. Un divan, une petite table et des jouets sont installés, reproduisant ainsi un salon qui s'apparente au cadre familial.

Ces visites réunissent le père, l'enfant et l'intervenant du Relais Enfants-Parents. Elles ont lieu dans un local plus petit disposant également d'un matériel adapté à l'enfant. Elles permettent un encadrement de la rencontre plus privilégié.

**5. Visites festives**

En 2018, nous avons organisé 3 visites « fête » tant dans le quartier hommes que dans le quartier femmes. Une des plus grosses fêtes est celle de la Saint-Nicolas. En effet, à cette occasion, les papas ont la possibilité de commander un cadeau pour chacun de leurs enfants. Ce cadeau est remis, le jour dit, avec un sachet de friandises, par le grand St Nicolas lui-même. Des photos de famille sont réalisées lors des visites de fête et données aux familles en double exemplaire après vérification de la direction.

Au Quartier Hommes, la fête de St Nicolas réunit environ 80 participants. Un goûter est également offert aux participants grâce à « l'atelier culinaire ». En effet, 2 détenus préparent des gâteaux, des sachets de chocolats ou d'autres douceurs à remettre à chaque enfant.

Nos visites fête au quartier hommes exigent une excellente préparation et coordination avec les directions, chefs surveillants et agents des Maisons d'Arrêt et de Peine ainsi qu'avec le poste du portier car elles mobilisent un grand nombre de participants. En effet, à ces occasions, outre les papas et les enfants qui participent régulièrement aux visites organisées, un adulte référent pour l'enfant peut se joindre au groupe.

**6. Activités en cours**

- « Un Atelier culinaire » : 2 détenus préparent chaque 3ème et 4ème mercredi du mois, en alternance au QH, un goûter pour les enfants participants à la visite collective.

Ils ont également préparé les excellentes friandises pour la Saint-Nicolas. QF et QH.

**4.3.1.3. Quartier Femmes :**

## 1. Entretiens

Les objectifs des entretiens sont les suivants

- Demande de visites dans le cadre du REP
- Questionnement et difficultés autour de la parentalité en tant que mère incarcérée
- Reprise de contact de la détenue avec son enfant suite à une rupture
- Relais vers la famille à l'extérieur, les institutions ou les autorités judiciaires
- Organisation de fêtes d'anniversaires et fêtes diverses (St Nicolas, fête des pères…). Lors de ces visites, un membre de la famille peut accompagner l'enfant pour participer à la fête.

Grâce au subside dont nous avons bénéficié grâce à la mobilisation « Viva for life », avant la première visite, et à plusieurs reprises si le besoin apparaît dans l'intérêt de l'enfant, nous nous rendons à son domicile afin de pouvoir répondre à ses interrogations ou ses sollicitations.

## 2. Visites collectives :

Celles-ci se déroulent deux fois par mois, le mercredi après-midi dans un local spacieux et aménagé pour accueillir les enfants. Ces visites durent 1h30 mais nécessitent des heures de préparation.
En effet, à l'ouverture des dossiers, les contacts sont pris avec différents services, comme les SAJ, SPJ, les tribunaux, les référents extérieurs pour collaborer au mieux dans l'intérêt des enfants.
Suite à tout cela, des visites peuvent être mises en place (ou non) entre le parent incarcéré et l'enfant.

## 3. Visites encadrées:

Elles ont lieu dans les locaux du VHS (Visites Hors Surveillance) à raison d'une heure par visite et 1 fois par mois, en présence d'un psychologue du Relais. Un divan, une petite table et des jouets sont installés, reproduisant ainsi un salon qui s'apparente au cadre familial.
Ces visites réunissent la mère, l'enfant et l'intervenant du Relais Enfants-Parents. Elles ont lieu dans un local plus petit disposant également d'un matériel adapté à l'enfant. Elles permettent un encadrement de la rencontre plus privilégié.

## 4. Visites festives

Au quartier femmes, les fêtes réunissent une vingtaine de participants, et pour chacune, un adulte référent peut se joindre aux mamans et enfants. Une des plus grosses fêtes est celle de la St Nicolas. En effet, à cette occasion, les mamans ont la possibilité de commander un cadeau pour chacun de leurs enfants. Ce cadeau est remis, le jour dit, avec un sachet de friandises par le grand Saint-Nicolas. Un goûter est également offert aux participants grâce à l'atelier culinaire tous les 2èmes mercredis du mois. Des photos de famille sont réalisées lors des visites de fête et données aux familles en double exemplaire après vérification de la direction.

## 5. Projets en cours

Au QF, à l'occasion des anniversaires des enfants, une fête d'anniversaire est organisée.
Les enfants concernés seront accueillis par les mamans avec des chansons festives et avec des accessoires.

## 6. Conclusions

Le mercredi est une journée particulièrement chargée pour l'équipe du REP de Lantin. En effet, 2 mercredis par mois, les visites collectives au Quartier femmes sont suivies par des visites collectives au quartier hommes. Enfants, parents, directions, agents, intervenants de la Croix-Rouge et du Relais Enfants Parents, chacun témoigne de l'importance du lien enfant-parent qui s'inscrit dans une continuité comme facteur essentiel de construction et de réinsertion du détenu.

#### 4.3.1.4 Projets pour 2019

- Nous désirons, pour l'année 2019, mettre en place des « groupes de parole» destinés aux parents souhaitant discuter et interagir ensemble sur les thèmes liés à la parentalité. Cela demanderait un aménagement important à discuter avec la Direction car cela impliquerait davantage de mouvements des détenus et un aménagement de l'organisation interne.

- Nous souhaitons continuer l'atelier culinaire mensuellement et lors de la préparation aux visites fêtes au QH. Nous travaillons cela actuellement avec la Direction qui collabore très efficacement avec notre service.

- Aménagement de la salle de visite du QF : proposer différents espaces et modes de communication pour permettre aux enfants d'entrer en relation autrement que par la parole lors de leurs visites à maman. Le trilieux est un outil précieux depuis de longues années au REP mais celui-ci n'était pas mis en place pour ces visites par manque de place et de matériel au quartier femmes de Lantin. Il est composé d'un espace sensori-moteur, un espace détente et un espace créatif. Jusqu'ici, nous ne disposions que de tables, chaises et jeux de sociétés pour ces visites.

- Recherche de bénévoles REP pour nous accompagner durant les visites collectives au QH et QF.

- Réorganisation d'une deuxième visite fête au QH dans laquelle un visiteur adulte peut accompagner les enfants et participer aux festivités.

#### 4.4.3.5. Statistiques pour Lantin section homme et femme

**Lantin, quartier homme**

| Dossiers détenus | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers détenus ouverts | 43 | 50 | 49 |
| Dossiers détenus fermés | 27 | 11 | 93 |
| Dossiers détenus suivis | 115 | 138 | 176 |

| Dossiers enfants | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers enfants ouverts | 84 | 101 | 100 |
| Dossiers enfants fermés | 53 | 19 | 188 |
| Dossiers enfants suivis | 199 | 247 | 328 |

| Lieu de vie de l'enfant | En 2018 |
|---|---|
| Famille d'accueil | 18 |
| Famille élargie | 15 |
| Mère | 238 |
| Père | 1 |
| Institution | 54 |
| Prison | 0 |
| Seul | 0 |
| **Situation de l'autre parent** | **En 2018** |
| Décédé | 4 |
| Séparé | 205 |
| Incarcéré | 5 |
| En couple | 114 |
| **Type de dossier** | **En 2018** |
| Relais | 1 |
| SAJ | 48 |
| SPJ | 38 |
| Tribunal | 0 |
| Tribunal de la jeunesse | 15 |
| Parent détenu | 226 |

| Prison d'Ittre et arrondissement du Brabant-Wallon | En 2018 |
|---|---|
| Entretien | 470 |
| Visite Encadrée | 184 |
| Visite Collective/Fêtes | 37 |
| Nombre d'enfants | 565 |

**Lantin, quartier femme**

| Dossiers détenus | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers détenus ouverts | 15 | 9 | 12 |
| Dossiers détenus fermés | 13 | 1 | 15 |
| Dossiers détenus suivis | 31 | 27 | 38 |

| Dossiers enfants | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers enfants ouverts | 27 | 20 | 26 |
| Dossiers enfants fermés | 27 | 2 | 33 |
| Dossiers enfants suivis | 77 | 70 | 94 |

| Lieu de vie de l'enfant | En 2018 |
|---|---|
| Famille d'accueil | 19 |
| Famille élargie | 15 |
| Mère | 1 |
| Père | 22 |
| Institution | 31 |
| Prison | 3 |
| Seul | 3 |
| **Situation de l'autre parent** | **En 2018** |
| Décédé | 4 |
| Séparé | 57 |
| Incarcéré | 13 |
| En couple | 20 |
| **Type de dossier** | **En 2018** |
| Relais | 0 |
| SAJ | 21 |
| SPJ | 31 |
| Tribunal | 0 |
| Tribunal de la jeunesse | 1 |
| Parent détenu | 41 |

| Prison d'Ittre et arrondissement du Brabant-Wallon | En 2018 |
|---|---|
| Entretien | 76 |
| Visite Encadrée | 27 |
| Visite Collective/Fêtes | 22 |
| Nombre d'enfants | 176 |

### 4.4.4. Statistiques pour l'arrondissement judiciaire de Liège

| Dossiers détenus | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers détenus ouverts | 58 | 59 | 61 |
| Dossiers détenus fermés | 40 | 12 | 108 |
| Dossiers détenus suivis | 146 | 165 | 214 |

| Dossiers enfants | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers enfants ouverts | 111 | 121 | 126 |
| Dossiers enfants fermés | 80 | 21 | 221 |
| Dossiers enfants suivis | 276 | 317 | 422 |

| Lieu de vie de l'enfant | En 2018 |
|---|---|
| Famille d'accueil | 19 |
| Famille élargie | 15 |
| Mère | 1 |
| Père | 22 |
| Institution | 31 |
| Prison | 3 |
| Seul | 3 |
| **Situation de l'autre parent** | **En 2018** |
| Décédé | 4 |
| Séparé | 57 |
| Incarcéré | 13 |
| En couple | 20 |
| **Type de dossier** | **En 2018** |
| Relais | 0 |
| SAJ | 21 |
| SPJ | 31 |
| Tribunal | 0 |
| Tribunal de la jeunesse | 1 |
| Parent détenu | 41 |

| Prison d'Ittre et arrondissement du Brabant-Wallon | En 2018 |
|---|---|
| Entretien | 546 |
| Visite Encadrée | 211 |
| Visite Collective/Fêtes | 59 |
| Nombre d'enfants | 741 |

## 4.5. Arrondissement judiciaire de Namur

### 4.5.1. Prison d'Andenne

**Descriptif**
Prison d'hommes
Maison de peine - longues peines - haute sécurité
396 places
Prison moderne (1997)

**Intervenants Relais (psychologues)**
Nassiopoulos Angeliki (jusqu'à juin 2018)
Garcia Cortese Anthony (jusqu'à février 2018)
Fossoul Charlotte (à partir de juin 2018)
Servaes Anne (à partir de mars 2018)

#### 4.5.1.1. Cadre et contexte

La prison d'Andenne est une prison de peine « haute sécurité » pour hommes. Il s'agit d'une prison aux infrastructures modernes située en dehors de la ville. Elle est essentiellement accessible en voiture et plus difficilement en transports en commun.

Nous travaillons enfin en collaboration avec un service gratuit de la Croix-Rouge de Belgique appelé **« Itinérances »** Ce service propose l'accompagnement des enfants du domicile à la prison pour les familles qui n'ont pas la possibilité de faire ces trajets.

Comme dans la plupart des prisons, le Relais travaille en collaboration avec une personne désignée : une adjointe à la direction. C'est une disposition très appréciée qui facilite l'efficacité et la coopération avec les autorités sur place. Nous disposons d'un parloir spécifique (réaménagé et repeint par le REP) pour les visites encadrées et d'une salle particulièrement spacieuse pour les visites collectives. Cette salle est équipée d'armoires pour le matériel de nos trois espaces (Tri lieux): moteur, créatif et détente.

Un bureau est par ailleurs mis à notre disposition lors de notre présence avec accès au téléphone et à un réseau intranet ainsi qu'une adresse mail (@fgov). Des réunions de coordination sont organisées avec le SAD (Service d'aide aux détenus) et une collaboration régulière avec des intervenants (assistants sociaux et psychologues) du SPS (Service psycho-social de la prison) est établie.

Tous les intervenants au sein de la prison admettent qu'une bonne communication et collaboration entre les détenus, les intervenants (REP, Agents, etc.) et la Direction permet, entre autres, une réduction des tensions au sein de l'établissement.

#### 4.5.1.2. Les Entretiens

Les objectifs des entretiens sont les suivants
- Demande de visites dans le cadre du REP
- Questionnement et difficultés autour de la parentalité en tant que père incarcéré
- Reprise de contact du détenu avec son enfant suite à une rupture
- Relais vers la famille à l'extérieur, les institutions ou les autorités judiciaires
- Organisation de fêtes d'anniversaires et fêtes diverses (St Nicolas, fête des pères…). Lors de ces visites, un membre de la famille peut accompagner l'enfant pour participer à la fête.

#### 4.5.1.3. Rencontres à domicile, préparation à l'entrée en prison

Grâce au subside « Viva for life », avant la première visite, et à plusieurs reprises si le besoin apparaît dans l'intérêt de l'enfant, nous nous rendons à domicile afin de pouvoir répondre à des interrogations ou des sollicitations émanant de l'enfant.

#### 4.5.1.4. Collaborations et rencontres avec les services d'aide à la jeunesse

Il s'agit de réunions entre intervenants concernant la vie quotidienne des enfants, leurs états émotionnels et les relations enfants-parents. Les collaborations se réalisent avec les Services d'Aide à la Jeunesse, les Services de Protection Judiciaire et les Tribunaux de la Famille.

#### 4.5.1.5. Visites encadrées individuelles

Les visites se font 1 fois par mois durant une heure dans un parloir réservé au REP.
Elles sont organisées dans des cas spécifiques : lors d'une reprise de contact après une longue rupture entre un père et ses enfants, si le père est incarcéré pour faits de mœurs, lorsqu'un mandat émane d'un juge de la jeunesse, du SAJ (Services d'Aide à la Jeunesse) ou du SPJ (Service de Protection Judiciaire), lorsque des difficultés apparaissent en visite collective ou lorsque la situation nécessite un encadrement plus spécifique de la relation. Il arrive que des intervenants externes (Assistants Sociaux des institutions, des internats ou des psychologues extérieurs) soient associés à la visite avec le père incarcéré.

#### 4.5.1.6. Visites collectives, « Espace enfants »

Les visites collectives avec les enfants se déroulent tous les 1ers et 3èmes mercredis du mois, l'après-midi durant 1h30. En moyenne, une dizaine de détenus sont présents à chacune des visites avec une quinzaine d'enfants. Chaque détenu peut commander à l'avance et descendre lors de la visite avec un goûter pour ses

enfants. Durant la visite, nous bénéficions du soutien d'un bénévole (REP-SAD). Il s'occupe des fonctions pratico-pratiques, ce qui nous permet de nous concentrer sur notre rôle de psychologue durant la visite.
Nous pouvons aussi compter sur la présence d'une bénévole avant la visite collective du mercredi qui installe un coin calme composé de coussins, livres et couvertures dans la salle d'attente.

#### 4.5.1.7. Animations et fêtes

Dans ce cadre, quatre fêtes ont été organisées en 2018 : la fête de Carnaval (bricolage + grimage), la fête des Pères (annulation car mouvement de grève), la fête de Halloween (déguisement + coloriage) et la Saint-Nicolas (le grand Saint vient apporter des cadeaux aux enfants + bricolage). Des animations sont organisées par les intervenants et bénévoles REP (grimage, ateliers à thèmes de bricolage ou peinture, ...) et un goûter est offert par l'établissement. Le Relais prend également des photos de famille lors de chaque fête pour immortaliser ces moments spéciaux.

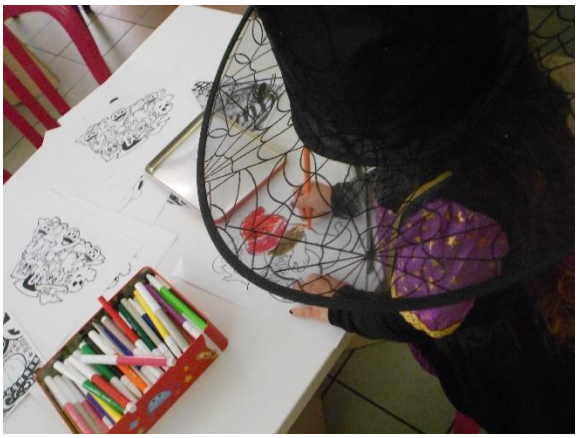

Une des plus grosses fêtes est celle de la Saint Nicolas. À cette occasion, les papas ont la possibilité de commander un cadeau pour chacun de leurs enfants. Ce cadeau est remis, le jour dit, avec un sachet de friandises par le grand St Nicolas. En 2018, une collaboration avec une animatrice a permis d'égayer la fête avec l'apport de décorations et mise en place d'un atelier créatif.

#### 4.5.1.8 Difficultés rencontrées en 2018

Suite à l'écartement de nos deux intervenants, nous avons dû faire des remplacements en urgence de nos deux psychologues qui furent écartés immédiatement. Ces changements  importants durant l'année 2018 ont impacté dans la bonne réalisation de nos missions. Désormais tout est rentré dans l'ordre avec le retour de ceux-ci.

#### 4.5.1.9. Projet pour 2019

- Reprise des groupes de soutien à la parentalité prévu pour mars 2019

C'est un espace de partage des expériences, des vécus et des souffrances de chacun. C'est un lieu d'ouverture, de disponibilité et de respect de soi et des autres. C'est également un lieu de non jugement ou chaque participant peut partager un vécu, une problématique, une difficulté, dans la confiance et la confidentialité. Lors de ces discussions, chacun apprend des expériences des autres, la confiance qui s'y installe permet de trouver les clés et pistes de réflexion pour remédier à ses problèmes.

- Réorganisation du tri lieux et explication aux pères lors des groupes de paroles :

Améliorer l'environnement pour stimuler la rencontre et la relation entre les enfants et leurs parents en détention. Grâce à une approche globale et relationnelle, prise en compte de la vie émotionnelle, la sensorialité, la sensori-motricité, la créativité, la capacité à construire et à déconstruire et la corporalité. Le trilieux permet la multiplication des capacités à entrer en relation durant les visites enfants-parents.

- Organisation de visites fêtes en collaboration avec les papas.

#### 4.5.1.7. Statistiques pour Andenne

| Dossiers détenus | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers détenus ouverts | 16 | 19 | 31 |
| Dossiers détenus fermés | 18 | 4 | 28 |
| Dossiers détenus suivis | 60 | 61 | 88 |

| Dossiers enfants | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers enfants ouverts | 19 | 26 | 52 |
| Dossiers enfants fermés | 32 | 9 | 46 |
| Dossiers enfants suivis | 103 | 97 | 140 |

| Lieu de vie de l'enfant | En 2018 |
|---|---|
| Famille d'accueil | 1 |
| Famille élargie | 3 |
| Mère | 108 |
| Père | 1 |
| Institution | 20 |
| Prison | 0 |
| Seul | 0 |
| **Situation de l'autre parent** | **En 2018** |
| Décédé | 0 |
| Séparé | 99 |
| Incarcéré | 0 |
| En couple | 40 |
| **Type de dossier** | **En 2018** |
| Relais | 0 |
| SAJ | 8 |
| SPJ | 20 |
| Tribunal | 0 |
| Tribunal de la jeunesse | 0 |
| Parent détenu | 112 |

| Prison d'Ittre et arrondissement du Brabant-Wallon | En 2018 |
|---|---|
| Entretien | 163 |
| Visite Encadrée | 74 |
| Visite Collective/Fêtes | 18 |
| Nombre d'enfants | 196 |

### 4.5.2. Prison de Namur

Descriptif :

Prison ancienne pour hommes qui date de 1874.
Elle comprend une Maison d'arrêt, une Maison de peines et une annexe psychiatrique.
Il y une surpopulation à la prison de Namur : le nombre de détenus s'élève à 203 alors qu'il n'y a que 140 places en théorie.

Intervenants Relais 2018 :

Wallaert Floriane

#### 4.5.2.1. Cadre et contexte

A Namur, les intervenants du REP occupent, avec d'autres services, les locaux libres du SPS pour recevoir les détenus et assurer les prises en charge. Ces locaux disposent d'un téléphone et d'un ordinateur qui nous sont accessibles et facilitent nos démarches administratives.
L'intervenante occupe un bureau à raison d'un jour par semaine.

Tant au niveau du SPS que du SAD, les collaborations avec notre service s'exercent de manière régulière et efficace. Le directeur chargé de s'occuper du Relais Enfants Parents est Monsieur Lacroix.

#### 4.5.2.2. Les Entretiens

Les entretiens ont pour but de recevoir la demande du détenu et d'assurer son suivi quant au lien avec son enfant.

Les visites entre détenus et enfants représentent une importante part du travail des intervenants. Elles peuvent être collectives (plusieurs détenus et leurs enfants) ou individuelles (un détenu et son/ses enfant(s)) dans un local approprié)..

#### 4.5.2.3. Les visites collectives

Lors des visites collectives mises en place par le REP, les intervenants peuvent compter sur le soutien de deux bénévoles qui, à tour de rôle, aident à l'accompagnement des enfants et, de manière plus générale, au bon déroulement des visites. Depuis peu, elles s'occupent également de l'animation des enfants durant l'attente avant la visite. Il peut s'agir de lectures d'histoires, de jeux de société, de coloriages…

Ces visites s'organisent deux samedis par mois (durant 1h30) dans la salle de visite dont la configuration en longueur ne permet pas aisément l'aménagement d'un coin calme ni de l'espace tri-lieux. Nous disposons également, quand la météo le permet, d'un jardin attenant à la salle de visite familiale de l'aile D. Celui-ci est équipé de matériel de psychomotricité pour les jeunes enfants et de goals de football pour les plus grands. Ceci dit, celui-ci n'est pour le moment plus accessible suite aux nombreux travaux réalisés dans l'aile D. Nous ne savons pas non plus quand il sera à nouveau accessible.

### 4.5.2.4. Les visites encadrées

Les visites encadrées individuelles devraient elles aussi avoir lieu dans la salle de visite familiale de l'aile D mais elles ont lieu actuellement dans la salle de visite classique.
Lorsque les situations familiales le nécessitent, le Relais Enfants-Parents organise des réunions de concertation à la prison entre les papas détenus et les services gravitant autour du quotidien des enfants (SAJ, SPJ, écoles, institutions hébergeant les enfants, familles d'accueil…). Ces rencontres permettent de maintenir le papa informé et impliqué dans le quotidien des enfants. Des décisions importantes concernant les enfants y sont réfléchies (orientation scolaire, ligne de conduite à tenir au niveau de l'éducation…) entre les différents intervenants concernés et le papa. Celui-ci reste donc bien présent dans la vie de ses enfants malgré son incarcération.

### 4.5.2.5. Conclusions et Projet 2019

La Direction et le personnel de la prison de Namur soutiennent et facilitent le bon déroulement de nos missions au sein de la prison, notamment lors des visites-fêtes (Pâques, fête des pères, et Saint-Nicolas) qui attestent des collaborations internes efficaces.
Il est important de souligner également la collaboration avec le service Itinérance de la Croix Rouges qui permet la mise en place de nombreuses rencontres entre les enfants et leur papa.

Cette année 2018 a été un peu plus compliquée en terme organisationnel suite aux travaux réalisés dans l'ensemble de la prison. Le couloir SPS n'est pour le moment plus accessible pour les entretiens. Il est donc plus difficile d'avoir accès à des bureaux avec téléphone et ordinateur. Néanmoins, la bonne collaboration entre les différents services atténue les difficultés rencontrées.

En outre, les travaux ont eu un impact négatif important sur le Relais Enfants Parents. La prison a transféré une bonne partie des détenus présents pour faciliter les travaux. Il y avait donc beaucoup moins de monde présent lors des visites collectives. Toutefois, les visites fêtes continuent à bien fonctionner. Les travaux devraient se terminer dans le courant de l'année 2019.

Pour 2019, la prison devrait réouvrir le quartier femme, fermé maintenant depuis plusieurs années. Le Relais Enfants Parents devrait donc prochainement s'occuper à nouveau également des mamans présentes au sein de la prison de Namur si toutefois la Fédération Wallonie Bruxelles et les pouvoirs organisateur nous donnent les moyens de cette potentielle prise en charge. Sujet qui devra donc être abordé lors de la finalisation des travaux en 2019.

*Visite collective au jardin (photo 1) et Bricolage de fête de Pâques (photo 2)*

### 4.5.2.6. Statistiques pour Namur

| Dossiers détenus | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers détenus ouverts | 28 | 33 | 34 |
| Dossiers détenus fermés | 28 | 6 | 33 |
| Dossiers détenus suivis | 50 | 55 | 83 |

| Dossiers enfants | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers enfants ouverts | 49 | 72 | 53 |
| Dossiers enfants fermés | 46 | 13 | 51 |
| Dossiers enfants suivis | 88 | 114 | 154 |

| Lieu de vie de l'enfant | En 2018 |
|---|---|
| Famille d'accueil | 2 |
| Famille élargie | 8 |
| Mère | 128 |
| Père | 0 |
| Institution | 15 |
| Prison | 0 |
| Seul | 0 |
| **Situation de l'autre parent** | **En 2018** |
| Décédé | 1 |
| Séparé | 107 |
| Incarcéré | 0 |
| En couple | 45 |
| **Type de dossier** | **En 2018** |
| Relais | 2 |
| SAJ | 18 |
| SPJ | 7 |
| Tribunal | 0 |
| Tribunal de la jeunesse | 2 |
| Parent détenu | 125 |

| Prison d'Ittre et arrondissement du Brabant-Wallon | En 2018 |
|---|---|
| Entretien | 180 |
| Visite Encadrée | 19 |
| Visite Collective/Fêtes | 20 |
| Nombre d'enfants | 131 |

### 4.5.3 Statistiques pour l'arrondissement de Namur

| Dossiers détenus | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers détenus ouverts | 44 | 52 | 65 |
| Dossiers détenus fermés | 46 | 10 | 61 |
| Dossiers détenus suivis | 110 | 116 | 171 |

| Dossiers enfants | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers enfants ouverts | 68 | 98 | 105 |
| Dossiers enfants fermés | 78 | 22 | 97 |
| Dossiers enfants suivis | 191 | 211 | 294 |

| Lieu de vie de l'enfant | En 2018 |
|---|---|
| Famille d'accueil | 3 |
| Famille élargie | 11 |
| Mère | 236 |
| Père | 1 |
| Institution | 35 |
| Prison | 0 |
| Seul | 0 |
| **Situation de l'autre parent** | **En 2018** |
| Décédé | 1 |
| Séparé | 206 |
| Incarcéré | 0 |
| En couple | 85 |
| **Type de dossier** | **En 2018** |
| Relais | 2 |
| SAJ | 26 |
| SPJ | 27 |
| Tribunal | 0 |
| Tribunal de la jeunesse | 2 |
| Parent détenu | 2 |

| Prison d'Ittre et arrondissement du Brabant-Wallon | En 2018 |
|---|---|
| Entretien | 343 |
| Visite Encadrée | 93 |
| Visite Collective/Fêtes | 38 |
| Nombre d'enfants | 327 |

# 5. STATISTIQUES D'ACTIVITES DU RELAIS POUR L'ANNEE 2018

| Dossiers détenus | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers détenus ouverts | 322 | 265 | 338 |
| Dossiers détenus fermés | 383 | 127 | 349 |
| Dossiers détenus suivis | 814 | 696 | 907 |

| Dossiers enfants | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Dossiers enfants ouverts | 615 | 547 | 670 |
| Dossiers enfants fermés | 706 | 261 | 701 |
| Dossiers enfants suivis | 1536 | 1377 | 1786 |

| Lieu de vie de l'enfant | En 2018 |
|---|---|
| Famille d'accueil | 84 |
| Famille élargie | 119 |
| Mère | 1252 |
| Père | 80 |
| Institution | 225 |
| Prison | 6 |
| Seul | 3 |
| **Situation de l'autre parent** | **En 2018** |
| Décédé | 32 |
| Séparé | 1140 |
| Incarcéré | 28 |
| En couple | 581 |
| **Type de dossier** | **En 2018** |
| Relais | 15 |
| SAJ | 169 |
| SPJ | 181 |
| Tribunal | 0 |
| Tribunal de la jeunesse | 37 |
| Parent détenu | 1384 |

| Prison d'Ittre et arrondissement du Brabant-Wallon | En 2018 |
|---|---|
| Entretien | 3729 |
| Visite Encadrée | 1157 |
| Visite Collective/Fêtes | 393 |
| Nombre d'enfants | 4320 |

# 6. MANDATS SAJ-SPJ-TJ

## 6.1. La collaboration avec les « Services Jeunesse »

Depuis des années, le « Relais Enfants-Parents » a mis en place un travail spécifique de collaboration avec les différents services judiciaires spécifiques à l'enfance :

- le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ),
- le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), ainsi que
- le Tribunal de la Jeunesse.

### 6.1.1. Contexte

Lorsque nous commençons à travailler auprès d'une famille, nous prenons contact soit avec le Service d'Aide à la Jeunesse, le Service de Protection Judiciaire ou, le cas échéant, le Tribunal de la Jeunesse de l'Arrondissement judiciaire où réside l'enfant. L'objectif premier de cette mise en contact est bien évidemment d'éviter d'entamer un travail de mise en lien entre enfants et parent(s) alors qu'une interdiction de contact préexiste à notre mise au travail.
Certaines informations à ce sujet peuvent donc s'avérer primordiales pour nous permettre de respecter l'intérêt de l'enfant. Ainsi le travail avec les familles se fait dans la plus grande cohérence possible.

La systématisation de cette démarche a augmenté la reconnaissance de notre service auprès de ces différentes instances au point qu'il arrive de plus en plus souvent que l'initiative du contact provienne de ces services. Notre collaboration est demandée, notre expérience dans les relations enfants-parents en milieu carcéral ne fait plus aucun doute pour ces services.

### 6.1.2. Implications dans notre travail.

Pratiquement, de nombreuses situations requièrent une attention et un travail en profondeur : préparations régulières des parents et des enfants aux visites, présence de notre service aux évaluations organisées par les SAJ, SPJ et Tribunaux. Dans le cadre de mandats spécifiques, il nous sera bien souvent demandé d'organiser des visites encadrées entre l'enfant et son parent.
Le travail dans chacune de ces situations demeure unique et demande un investissement particulier pour notre service.

### 6.1.3. Au niveau du Financement

Les situations présentées sont souvent celles des enfants les plus en difficultés. L'Aide à la Jeunesse reconnaissait par ailleurs l'excellent travail effectué par notre service. Si un accord financier (15.000€) avait été trouvé en 2014, il n'y en a plus eu aucun depuis. Or il nous apparaît très clairement que nous ne faisons pas que de l'aide au détenu mais que travaillons également dans l'intérêt des enfants et des familles.

Le nombre de mandats extérieurs qui nous sont confiés connaît une augmentation exponentielle sans cependant que les moyens financiers pour assumer ces missions ne soient assumés. Ceci nous conduit à des difficultés financières qui mettent en péril les activités de notre association auprès des autres détenus. Selon nos chiffres des dix dernières années, nous oscillons entre 25 et 30 % de nos mandats qui proviennent directement des tribunaux de jeunesses, Services d'Aide à la Jeunesse-SAJ et des Services de Protection de la Jeunesse-SPJ sans qu'une reconnaissance financière ne soit accordée.

## 6.2. La collaboration avec le service d'Aide aux détenus

Le décret précisant l'agrément du REP en tant que service lien par la Communauté française de Belgique, ainsi que la reconduction de l'agrément, nous permet de développer, d'intensifier et de valoriser notre identité à travers nos missions ainsi que notre collaboration avec les services d'aide aux détenus.

Ainsi, le Relais Enfants–Parents participe activement et régulièrement à toutes les rencontres planifiées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des établissements pénitentiaires.

Une remarquable intégration de notre Association au sein d'autres services partenaires s'est manifestée à travers les multiples sollicitations des divers intervenants des SPS dans les prisons, des intervenants SAD (Bruxelles et Wallonie), des mandats des Tribunaux de la Famille, en se joignant à la traditionnelle tradition des familles qui bénéficient et apprécient depuis longtemps nos interventions dans le soutien du lien Enfant-parent détenu.
Les services se sont rencontrés en formalisant leur collaboration, ce qui a permis de repréciser les actions respectives ainsi que les attentes de chacun. Les services orientent les demandes vers les autres et le REP relaie les demandes qui dépassent le cadre habituel des relations entre les enfants et les parents.

# 7. SUPERVISION DU PERSONNEL ET EVALUATION DES ACTIONS

## 7.1. Supervision du personnel

Deux réunions mensuelles sont organisées pour l'ensemble de l'équipe au siège social du « Relais Enfants-Parents » à Bruxelles. Ces réunions intègrent une partie clinique, une partie discussion de fond et une partie institutionnelle.

### 7.1.1. Réunions cliniques

Les réunions cliniques sont prises en charge par un superviseur Mr Cédric Levaque, (Psychologue / Psychanalyste) qui a été remplacé par Mme Annick Delferière, extérieurs à notre association. Au cours de ces réunions, chaque intervenant présente à l'équipe une ou plusieurs situations rencontrées en prison et qui nécessitent une réflexion particulière (faits de mœurs…). Nous tentons, dans la collégialité, de réfléchir à notre approche et de trouver des pistes de travail susceptibles de soutenir au mieux les familles que nous accompagnons.

La réunion clinique représente un outil indispensable au Relais : elle participe de la mise en commun du travail au cas par cas et d'un important partage des savoirs qui permettent cette professionnalisation du métier d'autant plus que les intervenants travaillent dans différentes prisons. Cela favorise également l'échange des pratiques. La réunion clinique aborde également des aspects du travail plus institutionnels ou organisationnels, comme le transfert des dossiers, l'élaboration et le suivi des projets. Les frais sont entièrement à la charge du relais et nous aimerions pouvoir trouver un subside pour l'avenir.

### 7.1.2. Réunions de fonds et institutionnelles

Ces réunions ont pour objectifs :

- d'informer l'équipe sur la gestion de l'association et d'améliorer la communication de l'équipe,
- de discuter et d'échanger à propos des évènements à venir, des difficultés rencontrées et de proposer, en équipe, la recherche de solution,
- d'orienter notre travail vers des objectifs et buts communs à tous,
- d'échanger sur les nouveautés légales, administratives internes et externes, de se répartir le travail et les réunions ou le REP doit être représenté : agréments, encodages, chiffres, colloques, conférences, réunion par arrondissements judicaires, régionale ou encore avec les administrations officielles (prison ou maison de justice, coordinations du travail avec d'autres associations ou institutions etc.),
- de soutenir la pratique quotidienne par les outils mis à la disposition par l'association,
- de réunir les questions qui seront présentées lors des prochains Conseils d'administration,
- de coordonner l'ensemble des dispositifs relatifs à l'accompagnement des enfants et des parents détenus
- de préparer les fêtes organisées lors des visites-fêtes, …

# 8. COLLABORATION AVEC DES VOLONTAIRES FORMES PAR LE RELAIS

La loi de principe a fortement augmenté le droit de visites des familles et donc des enfants en prison. L'augmentation conséquente du nombre de détenus implique un accroissement important du nombre des demandes d'intervention du Relais Enfants Parents pour organiser des visites collectives ou individuelles d'enfants soit le mercredi ou le samedi en fonction des prisons.

En 2014, afin de permettre aux enfants d'avoir accès à ces visites, nous avons sélectionné et formé une nouvelle équipe de volontaires qui épaule les psychologues du Relais qui se retrouvent régulièrement face à un grand groupe d'enfants (entre 10 et 20 enfants) et souvent très jeunes.

# 9. L'EQUIPE RELAIS ENFANTS PARENTS EN 2017

**Le Conseil d'Administration**

- Monsieur Arnaud Jansen, Président / Avocat
- Monsieur Yves Stappers, Administrateur-Trésorier
- Monsieur Alain Bouregba, Administrateur / Président Fédération des Relais Enfants-Parents
- Monsieur Martin du Bois, Administrateur.
- Madame Martine Jonet, Administratrice

**Direction de l'Équipe**

- Mme Stefania Perrini

**Superviseur clinique**

- Annick Delferiere, Psychologue / Psychanalyste

**L'Équipe en 2017**

Pour rappel, la majeure partie des membres de l'équipe de notre association travaille sur base d'un mi-temps mensuel. Exceptés deux intervenantes qui ont un quart temps, et un intervenant qui a un temps plein car il est responsable du projet « radicalisme ». Chaque intervenant partage son mi-temps entre deux prisons.

**Equipe en prison**

- Amandine Bosquet, Psychologue
- Pauline Anne de Molina, Psychologue
- Virginie Temmerman, Psychologue
- Anne Servaes, Psychologue
- Andrea Manca, Psychologue
- Samanta Widart, Psychologue
- Charlotte Fossoul, psychologue
- Elodie Druart, Psychologue
- Floriane Wallaert, Psychologue

**Equipe au siège**

- Maurice Jansen, Chargé de Projets
- Arsène Cukalla, Comptabilité et finances
- Annie Pilloy, responsable GRH et Assistante administrative

**En maladie longue durée**

- Marion Noël, Assistante en Psychologie (congé maladie, depuis 2013)
- Télésphore Nkwirikiye, Psychologue (congé maladie, depuis 2016)
- Nadine Stievenart, Assistante

# 10. REMERCIEMENTS

Nous remercions le Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles qui soutient, par ses précieux conseils, notre association et qui nous accorde une aide financière et un soutien moral tellement important au niveau des maisons de justice. Nous remercions les Ministres et leur cabinet pour le soutien apporté. Nos remerciements également aux Parlementaires francophones Bruxellois de nous avoir accueilli en juin aux Jeudis de l'Hémicycle ainsi que pour leur soutien à la Résolution des enfants dont un parent est incarcéré ainsi que les nombreux journalistes qui se sont intéressés à notre cause.

Nous remercions les directions des prisons et les agents pénitentiaires pour leur aide et leur soutien dans le cadre de nos missions.

Enfin, nous remercions chaleureusement nos bénévoles en prison, nos donateurs, « Les happy clowns », « Hopi-conte » ainsi que l'ensemble de nos partenaires bénévoles : les volontaires de la Croix Rouge, les St Nicolas, la RTBF et CAP48 pour leur soutien dans notre projet avec les enfants, la maquilleuse, les stagiaires et les autres associations avec qui nous collaborons régulièrement sur les territoires de Bruxelles et de Wallonie…

# 11. CONCLUSION

L'année 2018 s'est révélée extrêmement riche pour le Relais Enfants-Parents, agréé en tant que service-lien par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons renouvelé notre agrément jusqu'en 2022. Conformément au décret, notre collaboration avec les Maison de justice s'est intensifiée.

Notre asbl est active dans 9 prisons à Bruxelles et en Wallonie, il est donc indispensable de collaborer avec les SPS, SPJ et TJ, ainsi que de communiquer avec les SAD, tant pour les situations de transfert d'un détenu vers une autre prison, que lorsque certaines familles particulièrement vulnérables impliquent la mise en commun de nos actions et une bonne communication entre nous. Nous souhaitons développer encore plus ces partenariats afin d'optimiser nos actions.

Sur le plan financier, il y aura cependant lieu de redéfinir avec nos bailleurs de fonds les incidences importantes que les demandes des services extérieurs (mandats judiciaires…) impliquent comme expliqué tant dans l'éditorial, tout au long de ce rapport et lors de nos nombreux échanges formels et informels.

Membre de l'association internationale « Children of Prisoners Europe » nous participons activement aux activités de l'association en Europe. Stefania Perrini, directrice, et Martin du Bois, administrateur, ainsi que trois membres de l'équipe nous ont représenté lors d'un voyage à Manchester en mai 2018.

La priorité du Relais Enfants Parents sera toujours de mettre le lien parent-enfant en avant tout en portant une attention particulière au bien être de l'enfant, dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant. Notre vision est d'organiser un travail de prévention auprès des enfants, en maintenant les liens avec son parent incarcéré. Ces actions fondamentales, en direction des enfants, tente de réparer une longue chaîne de ruptures et de déchirements.

Au-delà des murs de la prison, nous poursuivons un travail d'information, de sensibilisation et d'ouverture pour qu'un jour les établissements pénitentiaires se transforment en d'autres systèmes qui puissent former, éduquer et soigner les personnes les plus précarisées de notre société.

Pour chacun, au sein de notre équipe, voir un ou des enfants, lors des visites collectives ou individuelles, se précipiter avec joie dans les bras de son parent en criant « Papa » ou « Maman » constituera toujours une récompense mais surtout un encouragement à nous mobiliser davantage.

« *Pour les enfants, ce n'est pas leur peine et pourtant c'est leur souffrance.* »

# 12. ANNEXES

## 12.1.Remerciement pour les Jeudis de l'Hémicycle

Ce 21 juin 2018 nous avons eu l'honneur d'être invité par madame Julie Degroote, présidente du Parlement Francophone Bruxellois, aux "Jeudi de l'hémicycle". Cette matinée a eu pour objectif de présenter le travail du Relais Enfants-Parents et de sensibiliser les députés aux difficultés auxquelles font face les familles avec enfants dont le parent est incarcéré. Cela a également été l'occasion d'exprimer les préoccupations quotidiennes qui sont au cœur de nos missions.

Selon le Conseil de l'Europe, la Belgique compte entre 15 et 20.000 enfants concernés par l'incarcération d'un de leurs parents : le Relais Enfants-Parents s'efforce de maintenir le lien entre les enfants et leur maman ou leur papa détenus. L'ASBL est active dans 11 prisons dont certaines avec des sections femmes, ce qui représente par an en moyenne pas moins de 1400 enfants et 800 parents incarcérés, dont nous tentons de renforcer, ou simplement maintenir le lien de filiation. Le Relais Enfants-Parents existe depuis plus de 20 ans et agit au sein des prisons bruxelloises et wallonnes. L'association intervient, principalement, à la demande du parent incarcéré et se fonde sur la libre adhésion de toutes les parties. Nous sommes indépendants de l'administration pénitentiaire et travaillons sous couvert du secret professionnel. En définitive, nous militons pour une prise en charge qui soit systématique et spécialisée tenant compte des spécificités parentale, familiale et de leur histoire personnelle.

L'enfant qui a un parent en prison ne comprend pas toujours le pourquoi de cette incarcération. Notre but est de soutenir et d'accompagner le parent détenu, l'enfant et son entourage, qu'il soit familial ou institutionnel pour limiter les nuisances liées à la détention.

Cette intervention permet un meilleur développement psychoaffectif de l'enfant et favorise une meilleure socialisation du détenu lors de sa libération, ce qui participe à la diminution du risque de récidive.

Dès l'arrestation, la séparation a des conséquences importantes sur la vulnérabilité de familles qui sont d'avantage fragilisées. L'action de l'association vise les parents parce qu'on sait aujourd'hui combien, quelle que soit leur situation, ils sont avant tout un père ou une mère et jouent à ce titre un rôle primordial pour l'avenir de leurs enfants. Du côté de l'enfant, la disparition brutale de l'un de ses parents se vit comme un deuil s'il ne le voit plus et risque de perturber durablement son développement et sa sérénité, entraînant un sentiment de culpabilité ou un manque affectif. Au-delà de la séparation en tant que telle, un enfant dont le parent est incarcéré peut connaitre des troubles internalisés avec des symptômes tels que la honte, dépression, anxiété, phobie, manque de confiance en soi... et/ou externalisés (colère, agressivité, hyperactivité, troubles scolaires, etc). De manière indirecte, l'enfant peut également être stigmatisé, parentalisé et ne pas oser demander de l'aide.

C'est pourquoi, afin de limiter les impacts que l'incarcération peut avoir sur un enfant, nous nous efforçons de maintenir une vraie relation entre l'enfant et son parent. Des espaces de réflexion et de rencontre sont alors aménagés afin qu'enfants et parents puissent vivre des moments relationnels et émotionnels, similaires à ceux qu'ils pourraient avoir en dehors des murs de la prison. Cette interaction empêche la séparation de se transformer en rupture et permet à l'enfant de conserver ses capacités à évoluer et à se séparer. Elle permet également à l'enfant de s'exprimer sur le sens de l'incarcération et de ne pas se rendre responsable de l'incarcération de son parent.

Pour le parent incarcéré, le maintien du lien avec son enfant lui permet de devenir (ou redevenir) acteur de sa parentalité et de recréer son identité. De plus, exercer sa parentalité, même au sein de la prison, peut être source de soutien, de motivation et d'aide à la réinsertion.

Notre intervention au Relais Enfants-Parents, s'effectue dans la durée car elle seule permet d'inscrire une relation qui fait sens. Pour ce faire, nous avons recours à différents moyens pour maintenir le lien entre un enfant et son parent, et ce, tout au long de la prise en charge.

Le plus souvent, c'est à la demande du parent que démarre notre action et ce par des entretiens individuels. Ceux-ci permettent de soutenir le parent, tout au long de son incarcération, dans ses difficultés ou ses craintes liées à son contexte familial. Ces moments sont primordiaux pour établir une relation de confiance et permettre au parent de déposer sa souffrance dans un environnement bienveillant. Nous pouvons de cette manière analyser la situation et, toujours dans l'intérêt de l'enfant, proposer la modalité de visite qui convient le mieux, c'est-à-dire individuelle ou collective. Ces entretiens sont également l'occasion de préparer les entrevues ou revenir sur des moments plus difficiles vécus durant les rencontres parents- enfants.

**Les visites individuelles** sont organisées lorsque la rupture de lien avec l'enfant a été longue et/ou compliquée. Ces visites offrent des moments privilégiés entre l'enfant et son parent, durant lesquelles un psychologue peut, en cas de besoin, apporter son soutien à l'enfant ou à son parent en vue d'améliorer la relation.

**Les visites collectives** rassemblent quant à elle les parents et leurs enfants dans un même espace appelé "tri-lieux" (espace moteur, espace détente et espace créatif) qui favorise la rencontre et le jeu entre l'enfant et son parent.

Le Relais Enfants-Parents accorde une importance particulière à conserver les repères temporels de la vie de l'enfant. C'est pourquoi nous organisons les fêtes d'anniversaire, la Saint-Nicolas, la fête de Pâques, la fête des Pères/ Mères, etc.

Au-delà des visites organisées au sein de la prison, des rencontres à domicile avec l'enfant et son entourage peuvent être mises en place. Les psychologues de l'ASBL peuvent offrir la possibilité à l'enfant d'exprimer son vécu face à l'incarcération de son parent. Ces rencontres nous permettent aussi d'accueillir ses difficultés, craintes et envies. Dans certaines situations, un travail autour de l'annonce de l'enfermement peut également s'avérer nécessaire. Un temps d'échange est proposé afin de libérer la parole et d'ouvrir le questionnement avec l'enfant sur l'incarcération de son parent.

Sur le plan pratique, des obstacles qui peuvent sembler de prime abord négligeables posent parfois des problèmes. Par exemple, il arrive régulièrement que l'entourage de l'enfant ne puisse pas assurer le transport entre le domicile et la prison. Dans ces situations, le Relais Enfants-Parents peut faire appel au service itinérance de la Croix-Rouge qui permet d'assurer ces trajets.

Il est aussi important de garder à l'esprit que l'incarcération touche tout l'entourage de la personne détenue et particulièrement l'autre parent, qu'il soit le père ou la mère. Il se retrouve soudainement seul à s'occuper seul de la famille et doit alors faire face à un quotidien qui peut devenir particulièrement difficile à gérer (monoparentalité de fait, réduction du budget familial, stigmatisation du monde extérieur…). Chacun d'entre nous, au Relais Enfants-Parents, est en lien direct avec ces parents. Quand l'enfant n'est pas placé en famille d'accueil ou en institution, c'est avec eux qu'on interagit pour évaluer la possibilité qu'un enfant vienne voir son parent. Parfois, ils n'ont pas pu ou voulu dire à leurs enfants que papa ou maman est en prison. Parfois, ils souffrent tellement qu'ils ne veulent plus entendre parler de prison, de visite ou de parloir. C'est souvent là

que nous intervenons pour les soutenir, les rassurer et les encourager, au nom du bien-être de l'enfant, à libérer la parole et encourager les rencontres avec le parent incarcéré.

Notre ASBL permet donc d'assurer le relais entre l'intérieur et l'extérieur des murs de la prison. Des murs parfois si hauts qu'ils rendent le contact entre un parent et son enfant plus compliqué, voire impossible. Or, un parent, même incarcéré, reste et restera toujours un parent. Et cela est aussi vrai pour l'enfant. Nous sommes convaincus qu'il est dans l'intérêt de la société tout entière d'investir ses familles en souffrance afin de favoriser tant la réinsertion du détenu que l'atténuation, tant que faire se peut, de la douleur des enfants. Demain, ils deviendront des adultes pour lesquels le re-père, s'il n'est pas brisé, leur permettra de s'épanouir et devenir des citoyens à part entière, acteurs dans la société.

***Ce que cette journée nous a apporté ?*** Avant tout ce fût un grand honneur et une formidable expérience pour l'équipe qui s'est unie pour parler d'une seule voix et pour défendre cette cause trop souvent méconnue. Nous avons pu faire de belles rencontres et avons été entendu par nos députés. Cela représente pour nous, petite équipe, une formidable reconnaissance de la part de nos représentants. Preuve en est, une résolution visant à soutenir et garantir le droit des enfants dont le parent est incarcéré a été signée et soutenue par tous les partis politiques bruxellois francophones. Nous les remercions chaleureusement !

***Pour l'avenir,*** notre grand souhait est que cette prise en charge parentale soit soutenue dans tout le Royaume afin de briser le cercle de la vulnérabilité et de la reproduction par mimétisme

## 12.2. Proposition de résolution visant à favoriser les relations entre les enfants et leurs parents en prison

**Commission communautaire commune**

**Déposée par Magali Plovie**

**Développements**

Si la Belgique compte quelque 11.000 détenus, Ils sont entre 15.000 et 20.000 enfants, selon les sources, au moins, privés d'un père (dans 85% des cas), parfois d'une mère. Beaucoup d'entre eux plongés dans la précarité, la honte et le mensonge. Le chiffre est impressionnant mais ne dit encore rien de la souffrance et de la complexité des situations. Par trop oubliés, ces enfants en difficulté posent des questions de société. Celle du soutien qui leur est accordé, celle de l'avenir qui se construit pour eux…

**Les conséquences de l'incarcération sur les enfants.**

Les stigmates que portent les familles prolongent dans la vie normale ceux que l'institution imprime au détenu dans sa vie recluse[1]. C'est l' « autre peine » des membres familiaux qui partagent la peine du détenu. Ses effets, les enfants sont les premiers à en subir les conséquences. Ils se manifestent selon deux grandes tendances : l'une qui se caractérise par la culpabilité de l'enfant, son agressivité, des angoisses d'abandon, la nécessité de mentir et qui se traduit par différentes manifestations symptomatiques tels l'énurésie, des formes de régression, un manque de concentration et donc des difficultés scolaires, et l'autre qui se caractérise par la honte, sentiment d'exclusion qui peut se traduire par exemple par une difficulté de porter le nom du parent détenu « comme si porter le nom équivalait à être »[2].

[1]Le Quéau, al.,2000, 87.
[2]Référentiel « Enfants de parents détenus », chargés de recherche : I. Delens-Ravier & G. Weissgerber.

La détention influence le développement psycho-affectif et social de l'enfant, c'est une évidence. La séparation souvent brutale, le poids du secret, la honte et le sentiment de culpabilité, la dévalorisation sociale, le manque de soutien affectif et d'image parentale ou encore la vulnérabilité économique sont autant d'éléments qui insécurisent l'enfant. C'est pourquoi, l'intérêt de l'enfant nécessite souvent le maintien de sa relation avec son parent incarcéré.

Il est de plus une attention toute particulière qui doit être portée aux enfants en bas âge. Leur présence auprès de leur parent incarcéré se justifie par l'importance de créer des liens d'attachement indispensables à la construction même de chaque individu. Les conditions d'accueil d'un enfant à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire doivent lui permettre de bénéficier, malgré la situation d'incarcération de son parent et auprès de lui, d'une vie compatible avec les exigences de sa croissance et de son développement sur les plans physique, mental et social et de sa dignité d'enfant conformément à ce que prévoit la Convention des Droits de l'Enfant.

Mais comment soutenir cette relation amenée à se dérouler dans des conditions pour le moins difficiles ? Il existe à cet égard une série d'initiatives qui ont pris différentes formes : espaces d'accueil pour les familles, aménagement des visites des enfants à la prison de façon ludique et interactive, soutien psychologique et activités créatives autour de la relation parentale, réseau de bénévoles accompagnant les enfants pour les visites, etc. Mais ces initiatives bénéficient actuellement de peu de soutien et mettent le doigt sur de nombreuses lacunes à tous les étages institutionnels.

La présente résolution vise à répondre à ces lacunes.

**Proposition de résolution visant à favoriser les relations entre les enfants et leurs parents en prison**

L'assemblée de la Commission communautaire française,

Vu les articles 22, 22bis et 23 de la Constitution ;

Vu la Convention des NU sur les Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989, en particulier les articles 1,2,3,12, 30, l'article 18 qui reconnaît la responsabilité aux deux parents d'éduquer et d'élever leur enfant, de même que l'article 9 qui indique que l'enfant ne doit pas être séparé de ses parents, et que donc le fait d'être incarcéré ne remet pas en cause l'exercice de l'autorité parentale du parent détenu ;

Vu la Convention européenne sur les Droits de l'Homme en particulier l'article 8 ;

Vu la résolution européenne 2007, 2116 (INI) concernant la situation particulière des femmes en prison et l'impact de l'incarcération des parents sur la vie sociale et familiale, approuvée à Strasbourg le 13 mars 2008, notamment l'article 24 qui indique l'importance du respect des droits des enfants malgré la situation juridique des parents ;

Vu la résolution n. 1663/2009 de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe sur les femmes en prison ;

Vu la loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus du 12 janvier 2005.

Considérant l'importance :
- d'encourager le maintien des relations entre les enfants et leurs parents détenus, tout en protégeant l'intérêt

supérieur des enfants ;
- de tenir compte de la présence d'enfants depuis la préventive jusqu'à la peine et donc de privilégier au maximum les alternatives à l'enfermement des parents et si détention il y a, considérer la localisation du lieu de détention du parent par rapport au domicile, lieu de résidence des enfants, autorisations et permissions spéciales (en tenant compte notamment des jours particuliers qui ponctuent la vie d'un enfant tel que anniversaire, spectacle scolaire, …) et situations d'urgence ;
- de soutenir les relations parentales et familiales durant et après la détention, en favorisant la famille et en soutenant les enfants pour éviter les conséquences négatives de la détention de leur parent ;
- de protéger le droit des enfants à avoir une relation affective constante avec leurs parents détenus ;
- de soutenir les parents à exercer leur droit parental dans les limites des décisions judiciaires concernant l'autorité parentale ;
- de travailler sur les stigmatisations et les discriminations dont sont victimes les enfants de parents détenus.

**Demande au Gouvernement fédéral que :**

- soit prise en compte la nécessité des alternatives à l'incarcération pour des mères avec enfants en bas âge, la prison n'étant pas un endroit adapté au développement d'un enfant ;

- les arrêtés royaux nécessaires à la mise en œuvre de l'article 15 de la loi Dupont soient adoptés et permettre ainsi la création de maisons mère-enfant (notamment pour la future prison de Haren), maisons destinées à accueillir les nourrissons qui séjournent en prison. Il s'agit de la mise sur pied d'un bâtiment distinct de la prison et exclusivement réservé aux mères et enfants en bas âge, dans lequel les traces de détention sont réduites au maximum ;

- l'aménagement de ces maisons mère-enfant offre à l'enfant une grande liberté de mouvement au sein de l'établissement, et l'accès à des espaces extérieurs, en plein air (« vert »). Ce, en plus d'espaces récréatifs et personnels. Assurer aussi un espace d'intimité pour la maman et son enfant et aux enfants un contact avec le monde extérieur, notamment via la fréquentation d'une crèche. Cela passe aussi par des collaborations avec des services susceptibles de permettre à la mère incarcérée d'aller chercher son enfant de manière normale (et sans que les autres parents de la crèche ne soient au courant de l'incarcération de la maman) ;

- les mineurs reçoivent des informations adéquates à leur âge concernant les procédures et les règles de visite, ainsi que les informations sur ce qu'ils peuvent apporter lors de la visite et sur la manière dont se déroulent les procédures de contrôle à leur arrivée en prison. Ces informations doivent être fournies en plusieurs langues et en différents formats, comme par exemple imprimées en grandes dimensions, en version « facile à lire », en versions vidéo et audio ;

- les enfants mineurs puissent avoir des informations sur la vie menée en détention par leurs parents et, si les structures le permettent et que l'intérêt supérieur de l'enfant l'exige, de pouvoir visiter d'autres endroits habituellement fréquentés par leurs parents détenus – tel que le réfectoire ou les salles de loisirs ou les laboratoires ou les lieux de culte par exemple ;

- des solutions alternatives pour l'accompagnement des enfants mineurs de 0 à 12 ans soient prévues au cas où l'autre parent ou un autre adulte autorisé ne serait pas disponible. Dans cet objectif, l'on fera recours aux assistants sociaux spécialisés ou on autorisera les personnes appartenant à des organisations non gouvernementales (ONG) ou à des associations travaillant dans ce secteur à accompagner les enfants ;

- des « groupes d'experts de soutien aux mineurs » soient institués, si possible, dans les prisons, en accordant

une attention particulière aux plus petits, afin d'évaluer régulièrement comment ces derniers vivent l'expérience de la visite dans la structure. Dans l'objectif également de permettre le contact avec les parents par le biais d'autres outils et de donner des conseils éventuellement sur les possibilités d'amélioration de la structure et les procédures ;

- soit encouragée la mise en place de formations destinées aux agents pénitentiaires, en droits de l'enfant, mais aussi sur l'impact psychologique et social de l'incarcération de son parent pour un enfant ;

- soient impliquées les équipes, direction et agents dans les projets en faveur des enfants de parents détenus ;

- les établissements pénitentiaires réalisent un maximum d'aménagements pour diminuer tout ce qui renvoie à l'environnement carcéral : adapter la salle d'attente ou créer une autre salle d'attente pour les enfants (environnement, jouets, …), leur éviter également la longue file d'attente et surtout adapter les horaires à leurs réalités (par rapport à l'obligation scolaire, profiter des jours fériés). Il est primordial pour ce faire de réfléchir à partir de l'enfant et de son droit à maintenir le contact et donc partir de ses besoins spécifiques d'enfant : espaces récréatifs et éducatifs, espace privé (intimité), mobilité, santé (matériel adéquat chauffe-biberon, tables à langer, etc.) avec une attention à l'accessibilité des locaux pour les enfants à mobilité réduite ;

- au-delà de l'aménagement, le personnel se comporte de manière adaptée par rapport aux enfants (empathie et convivialité) et soit en nombre suffisant. Il est également important de considérer les mineurs à besoins spécifiques tels que les mineurs en situation de handicap ;

- en cas de grève, assurer quoiqu'il arrive tous les dispositifs de maintien du lien entre les enfants et les parents détenus ;

- un accord de coopération soit conclu entre le Fédéral et les entités fédérées sur l'accueil des enfants de détenus au sein des prisons et **le maintien de la relation entre un enfant et son parent détenu**. Il est à cet égard nécessaire de développer une politique davantage coordonnée entre les diverses autorités compétentes en la matière (pénitentiaire, petite enfance, aide à la jeunesse, aide aux détenus).

**Demande au Collège réuni :**

- de garantir de manière pro-active aux détenus, à leurs parents et à leurs enfants, y compris les mineurs, des informations appropriées, récentes et pertinentes concernant chaque étape de la procédure, de l'arrestation à la libération, par rapport aux procédures et à la possibilité de garder le contact, ainsi qu'un service d'assistance mis à leur disposition avant, durant et après la période de détention du conjoint. Les enfants mineurs doivent recevoir des informations claires et adaptées à leur âge concernant les services d'assistance éventuellement mis à leur disposition indépendamment de leurs parents, par l'intermédiaire d'ONG ou d'associations spécialisées par exemple ;

- d'offrir une assistance et un soutien aux parents détenus soucieux de l'impact que pourrait avoir la visite en prison sur leurs enfants et/ou eux-mêmes, afin de maintenir les relations avec leurs enfants en utilisant une vaste gamme de moyens de communication autorisés, en particulier durant la période précédant la première visite possible ;

- de multiplier les actions de sensibilisation sur l'importance du lien avec le père, qu'il soit ou non détenu, et ce, avec une attention particulière pour les milieux précarisés ;

- de proposer aux instituts de détention des programmes d'assistance à la parentalité en encourageant le développement d'un rapport parents-enfants constructif et en faisant recours aux expériences considérées positives pour leurs enfants mineurs ;

- d'encourager, durant la période de détention, une prise de conscience, de la part des parents détenus, de leur propre responsabilité en tant que parent à l'égard de leurs enfants mineurs et surtout, prévoir comme partie intégrante de la phase de préparation à la libération, la possibilité de faire recours à l'autorisation de rentrer à la maison ;

- d'encourager dans les prisons les activités d'information et d'orientation des parents détenus ayant des enfants mineurs, concernant les services socio-éducatifs et sanitaires fournis par les autorités locales aux familles, ainsi que les procédures de mise à jour des documents administratifs relatifs à leur situation familiale et sociale ;

- de faire recours et collaborer avec des ONG et des associations, afin que le maintien d'une relation parentale positive soit garanti dans chaque prison et encouragé en correspondance avec les exigences spécifiques des différents instituts ;

- sensibiliser et former les travailleurs sociaux des CPAS à la problématique des relations parents-enfants de détenu.e.s ;

- de soutenir les associations, telles que l'asbl Enfants-parents ou le projet Itinérances de la Croix-Rouge, qui favorisent et accompagnent le maintien de la relation entre un enfant et son parent détenu, que ce soit au sein des prisons, comme à l'extérieur.

## 12.3. Collaboration avec l'asbl Hopi' Conte (Claire Goethals)

Voilà 16 ans, cette année, que je raconte à la prison d'Ittre, par le biais du Relais Enfants-Parents. Cette permanence et cette fidélité rassurent et créent une belle complicité avec les enfants. Les enfants me connaissent, les bénévoles aussi. Je suis comme un fil rouge dans leur visite à leur papa.

Quand j'arrive à la prison, je m'installe par terre avec ma valise ou mon caddy rempli de livres que je connais sur le bout des doigts. Les enfants qui me connaissent viennent près de moi, s'ils en ont envie. Aucune obligation. Je suis comme un repère pour les enfants et les histoires créent un cocon rassurant. Certains enfants se calent contre moi dès qu'ils arrivent. Même s'ils n'écoutent pas les histoires, ils ont leur place dans ce cocon et observent ce qui se passe dans le hall d'entrée.

Les accompagnateurs sont de plus en plus partie prenante de ce moment d'histoires. Certains écoutent, aussi attentifs que les enfants. Cette année, à plusieurs reprises, une bénévole de la Croix Rouge s'installe et lit avec les enfants qu'elle a accompagné jusqu'à la prison. Quelques fois, les accompagnateurs font beaucoup de bruits en discutant entre eux. Alors, en plus des cris des enfants, c'est très fatigant de garder l'attention et d'élever la voix pour que les enfants entendent.

Des adolescents sont présents. Peu viennent prendre des livres. Mais j'observe certains qui se rapprochent et écoutent attentivement une histoire ou l'autre.

Certains livres deviennent des best-sellers ! Ils sont demandés à chaque fois … « La chèvre biscornue » a toujours beaucoup de succès ou « Pierre et la Sorcière », des contes qui parlent de la ruse des petits pour venir à bout des méchants.

Difficulté de toucher tous les enfants… Beaucoup sont nouveaux et ne m'ont pas encore apprivoisée. Je n'ai pas beaucoup de temps pour les rejoindre étant prise par quelques anciens fort demandeurs. Je ne connais pas le nom des enfants et les mélange souvent ! Amandine, suite à ma demande, m'a donné une liste avec les noms. C'est déjà plus facile. Je devrais préparer plus systématiquement ce moment, en relisant les prénoms. Et aussi, prendre mon petit carnet pour écrire les noms. Mais pas facile quand il y a beaucoup de monde.

Après la visite, je prends du temps pour noter dans mon carnet ce qui s'est passé, les enfants présents, ce qui s'est échangé. Je relis ces notes avant la prochaine visite. Elles servent également de base aux rencontres d'évaluation avec le Relais Enfants-Parents et au rapport d'activité.

*Trace :*
*« Aujourd'hui, les bénévoles de la Croix Rouge sont vite partis et l'agent pénitentiaire tarde à venir pour contrôler le passage des enfants. Tous les enfants se regroupent autour de la valise. Emina choisit « Aïcha et l'Ogre ». Au moment de l'histoire où Aïcha peut manger ce qu'elle veut quand elle veut, Yan me dit qu'il a pris beaucoup de bonbons dans la cuisine. Son grand frère explique que c'était un sac d'au moins 1,5kg ! Matthieu me dit que sa lapine fait aussi des trous, comme Aïcha dans le mur. Tous sont suspendus à l'histoire, même des plus jeunes arrivés plus tard.*

Claire Goethals
Rue du centre, 19
1460 Virginal

## 12.4. Dans les médias

12.4.1. Emission du 26 juin 2018 sur BX1 Prisons: quel impact a la grève sur les familles et les enfants de détenus ? (https://bx1.be/news/prisons-impact-a-greve-familles-enfants-de-detenus/)

12.4.2. Article du 29 novembre 2018 sur rtbf.info : maintenir le lien familial, malgré les barreaux. (https://www.rtbf.be/vivacite/emissions/detail_viva-for-life/la-cause/article_maintenir-le-lien-familial-malgre-les-barreaux?id=10085170&programId=5973)